



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 18-22 juin 2018

---

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 11 mai 2018	WFP/EB.A/2018/6-A/1
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

---

## Comptes annuels vérifiés de 2017

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2017, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2018/6-I/1).

---

### Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja  
Sous-Directeur exécutif chargé du Département  
de la gestion des ressources et Directeur financier  
tél.: 066513-2885

M. N. Nelson  
Directeur  
Division des finances et de la Trésorerie  
tél.: 066513-6410

Mme M. Mananikova  
Chef  
Sous-Division de la comptabilité générale  
tél.: 066513-2868

## Projet de décision\*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2017, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) approuve, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier, la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen du Fonds général à hauteur de 2,2 millions de dollars É.-U., correspondant à un montant prélevé sur la Réserve opérationnelle au titre d'une contribution prévue qui ne s'est pas concrétisée;
- iii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 8 442 914 dollars pour l'exercice 2017 au titre d'annulations de créances; et
- iv) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2017 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<a href="#">Présentation</a>	1
<a href="#">Projet de décision</a>	2
<a href="#">Section I</a>	4
• <a href="#">Déclaration du Directeur exécutif</a>	4
• <a href="#">Déclaration sur le contrôle interne</a>	18
• <a href="#">État I</a>	25
• <a href="#">État II</a>	26
• <a href="#">État III</a>	27
• <a href="#">État IV</a>	28
• <a href="#">État V</a>	29
• <a href="#">Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2017</a>	31
<a href="#">Section II</a>	83
• <a href="#">Opinion de l'Auditeur externe</a>	83
• <a href="#">Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2017</a>	85
<a href="#">ANNEXE</a>	105
<a href="#">Liste des sigles utilisés dans le présent document</a>	106

# Section I

## Déclaration du Directeur exécutif

### Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2017, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

### Contexte opérationnel

2. Le Programme alimentaire mondial a été établi en 1961 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 adapte les activités de l'institutions pour qu'elles répondent à l'appel mondial à l'action lancé dans le Programme 2030, qui donne la priorité aux actions entreprises pour éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités, tant dans le cadre d'interventions humanitaires que dans celui de programmes de développement. Faire face aux situations d'urgence, sauver des vies et préserver les moyens d'existence – au moyen d'une assistance directe ou du renforcement des capacités des pays - reste l'axe principal des opérations du PAM, d'autant que les besoins humanitaires perdurent en se faisant toujours plus complexes. Parallèlement, le PAM aide les pays à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte: à cet effet, il continue de renforcer la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et de faire face aux menaces grandissantes que représentent le changement climatique et le creusement des inégalités. Le PAM emploie plus de 16 000 personnes, dont plus de 88 pour cent sont affectées dans les pays auxquels l'institution porte assistance. Le PAM est gouverné par un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM.
3. L'exercice financier 2017 coïncide avec la première année d'exécution du Plan stratégique pour 2017-2021, qui met l'action du PAM en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avec les objectifs de développement durable approuvés par les Nations Unies en 2015. L'année 2017, tout comme l'année précédente, a été marquée par un nombre exceptionnel de situations d'urgence dues essentiellement à des conflits. À la fin de 2017, six interventions d'urgence de niveau 3 et cinq de niveau 2 étaient en cours, y compris des situations de famine potentielle dans quatre pays, qui à elles seules menaçaient l'existence de 20 millions de personnes – au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud et au Nigéria. En 2017, les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition auxquels le PAM a dû subvenir étaient liés à des conflits, aux effets du changement climatique, à la corruption et à une mauvaise gouvernance, ainsi qu'à l'effondrement des systèmes alimentaires.

4. En 2017, le produit des contributions reçues par le PAM a atteint le niveau record de 6,0 milliards de dollars. Cependant, avec 9,8 milliards de dollars, les besoins ont franchi eux aussi un seuil inégalé. Face à ce déficit de financement de 3,8 milliards de dollars, le PAM a dû établir des priorités – sur le plan des territoires géographiques, des ménages, et des activités. Malgré cela, il est parvenu à obtenir des résultats considérables. Avec les contributions reçues, et en partenariat avec les gouvernements nationaux, des organismes des Nations Unies et plus de 1 000 organisations non gouvernementales (ONG), le PAM a été en mesure d'intervenir directement auprès de 88,9 millions de personnes dans 82 pays. Bien que les interventions d'urgence aient continué à dominer en 2017 – les situations de niveau 2 et 3 représentant au final 68 pour cent du programme de travail total de l'institution – les activités du PAM en matière de nutrition, son action auprès des petits producteurs, sa collaboration avec les gouvernements des pays et son rôle de prestataire de services communs, entre autres, ont été appréciables. Il convient de souligner que le PAM demeure l'un des principaux distributeurs d'espèces et de bons-produits du système d'aide humanitaire, avec 1,4 milliard de dollars déboursés en 2017, contre 882 millions en 2016.

## Feuille de route intégrée

5. L'année 2017 a également été marquée par l'entrée en vigueur de la feuille de route intégrée, dans le cadre de laquelle 12 pays ont entamé la mise en œuvre de leur plan stratégique de pays.
6. Les quatre volets de la feuille de route intégrée – le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays (PSP), l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels – ont été approuvés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2016. La feuille de route intégrée définit les transformations à effectuer dans l'organisation du PAM pour répondre aux exigences du Programme 2030 et pour mener les interventions reliant action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix qui sont à l'ordre du jour. La transparence, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des interventions du PAM s'amélioreront grâce à la conception et la mise en œuvre – en collaboration étroite avec les partenaires – de portefeuilles cohérents et intégrés.
7. L'examen du cadre de financement a permis de définir la structure des budgets de portefeuille de pays, de généraliser la planification de l'exécution fondée sur les ressources et d'harmoniser les cadres de financement et de résultats. Cette architecture, qui regroupe l'ensemble des opérations et des ressources<sup>1</sup> d'un pays en une seule structure, a pour but d'améliorer le contrôle et la gestion des fonds. Point essentiel, elle instaure une ligne de visée claire allant des buts stratégiques du PAM jusqu'à ses ressources en passant par ses activités, de manière à améliorer l'information sur l'exécution des programmes et l'obligation redditionnelle.

---

<sup>1</sup> À l'exception des accords de prestations de services et des accords conclus avec une tierce partie, sont accessoires au programme de travail du PAM, et de ses activités d'intermédiaire.

8. Les premiers PSP et plans stratégique de pays provisoires (PSPP) accompagnés de leurs budgets de portefeuilles de pays ont été approuvés en deux vagues par le Conseil, à sa première session ordinaire et à sa session annuelle de 2017<sup>2</sup>. Sur les 14 plans approuvés, 12 bureaux de pays<sup>3</sup> ont accompli la transition vers le dispositif de planification stratégique de pays en 2017. L'information financière relative aux 12 pays dans lesquels le dispositif de PSP a été expérimenté figure à l'État V. Les enseignements dégagés durant l'année ont permis d'affiner le dispositif de la feuille de route intégrée et ont fourni des éléments d'information utiles à l'établissement de directives et à la simplification des processus.
9. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 53 autres bureaux de pays ont accompli la transition vers le nouveau dispositif. Les 65 bureaux de pays opérant désormais dans le cadre fixé par la feuille de route intégrée représentent environ 64 pour cent du programme de travail du PAM pour 2018. Tous les bureaux de pays devraient avoir adopté le nouveau dispositif au plus tard en janvier 2019.
10. Le Système mondial et réseau d'information (WINGS) permet de gérer en parallèle le système actuel fondé sur les projets et le nouveau dispositif de la feuille de route intégrée jusqu'à la fin de la phase de mise en place. L'État V indique clairement les montants du budget initial et du budget final ainsi que le dispositif auquel ils se rapportent.

## Analyse financière

### Résumé

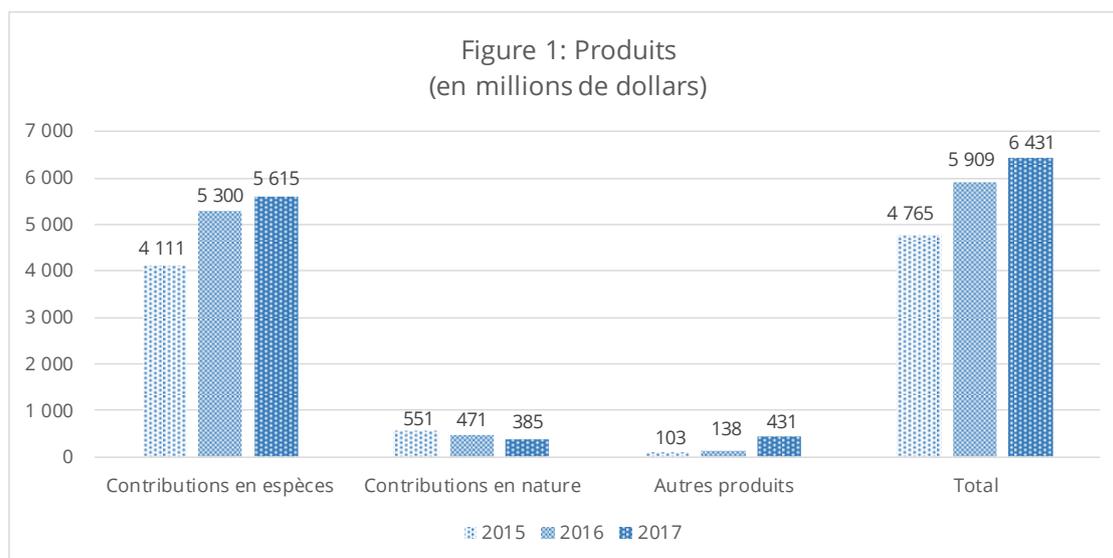
11. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions volontaires des donateurs. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et que leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. Les contributions dont les donateurs spécifient qu'elles concernent des exercices à venir sont comptabilisées au titre des produits constatés d'avance. L'année 2017 a été exceptionnelle tant pour les produits des contributions comptabilisés en 2017 que pour les produits relatifs aux exercices futurs.
12. La majeure partie des dépenses du PAM porte sur les produits alimentaires distribués et les transferts de type monétaire. Les dépenses sont inscrites en charges au moment de la livraison des produits alimentaires ou du transfert de l'assistance de type monétaire. Un décalage est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice selon que le PAM utilise le solde de ses fonds ou au contraire les reconstitue, et selon la date à laquelle les fonds confirmés pour une année donnée ont été mis à disposition.
13. Étant donné la nature des opérations du PAM, la plupart de ses actifs sont des actifs à court terme qui doivent être liquidés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs à court terme sont en principe nettement supérieurs aux passifs exigibles en raison du décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges, comme indiqué plus haut.
14. Enfin, le total des soldes des fonds et des réserves comprend les soldes des fonds cumulés en raison de l'excédent des produits sur les dépenses (y compris les gains et les pertes comptabilisés directement dans les actifs nets) des exercices précédents, et les réserves établies par le Conseil pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées.

---

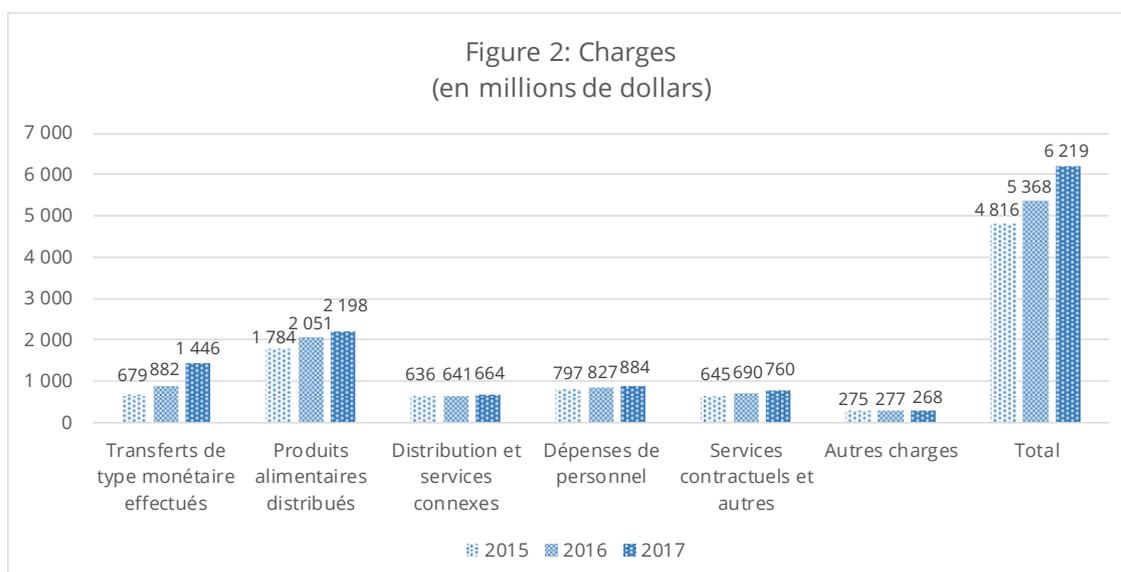
<sup>2</sup> La vague 1A comprend les PSP établis pour le Bangladesh, la Chine, la Colombie, l'Équateur, El Salvador, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe. La vague 1B comprend les PSP pour le Cameroun, le Liban, le Mozambique, la Namibie et la République-Unie de Tanzanie ainsi que le PSPP pour le Soudan.

<sup>3</sup> Les PSP pour le Cameroun et le Liban ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Résultats financiers



15. Le montant total des produits de l'exercice 2017 s'est élevé à 6 430,9 millions de dollars, en hausse de 522 millions de dollars, soit 9 pour cent, par rapport au montant de 5 908,9 millions de dollars enregistré en 2016.
16. Cette augmentation des produits observée en 2017 découle principalement de l'accroissement des contributions en espèces apportées par les principaux donateurs à l'appui de l'intervention en République arabe syrienne, de l'intervention d'urgence en faveur des réfugiés syriens et de celles mises en œuvre dans quatre pays menacés de famine (Soudan du Sud, Nigéria, Somalie et Yémen).
17. Les autres produits, qui se montent à 431,0 millions de dollars en 2017, comprennent les éléments suivants:
  - a) écarts de change: gain de 231,0 millions de dollars;
  - b) rendement des placements: gain de 51,0 millions de dollars; et
  - c) autres produits, générés par la fourniture de biens et services: 149,0 millions de dollars.



18. En 2017, les charges du PAM se sont chiffrées à 6 219,2 millions de dollars, en augmentation de 851,7 millions de dollars, soit 16 pour cent, par rapport à 2016.
19. Le coût des transferts de type monétaire a augmenté et s'est établi à 1 446,1 millions de dollars, contre 882,3 millions de dollars en 2016. Cette hausse de 64 pour cent est en grande partie due à l'utilisation accrue des transferts de type monétaire dans le cadre de l'intervention menée en République arabe syrienne, de l'intervention d'urgence en faveur des réfugiés syriens et de celle mise en œuvre pour faire face à la crise en Somalie.
20. La quantité de produits alimentaires distribuée en 2017 a augmenté, passant de 3,7 millions de tonnes en 2016 à 3,9 millions de tonnes, la valeur correspondante étant de 2 197,5 millions de dollars, contre 2 051,1 millions de dollars l'année précédente, soit 7 pour cent de plus. Sur le total des produits alimentaires, 61 pour cent en volume et 57 pour cent en valeur ont été distribués dans le cadre d'opérations de grande ampleur menées en République arabe syrienne et dans les pays accueillant des réfugiés syriens, ainsi qu'au Yémen, en Éthiopie, au Soudan du Sud, au Malawi, au Nigéria et en Ouganda.
21. Les dépenses de personnel ont augmenté de 7 pour cent, s'établissant à 884,0 millions de dollars. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan international, de membres du personnel du PAM recrutés sur le plan national et de consultants.
22. Le coût des services contractuels et autres services a augmenté, passant à 759,5 millions de dollars, contre 689,5 millions de dollars en 2016, soit une hausse de 10 pour cent imputable principalement à la progression des dépenses liées aux services assurés par les partenaires coopérants dans le cadre de l'intervention menée en République arabe syrienne, de l'intervention d'urgence en faveur des réfugiés syriens et de celles mises en œuvre au Soudan du Sud et au Nigéria.
23. La catégorie "Autres dépenses" de la figure 2 ci-dessus se décompose de la manière suivante:
  - a) fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 174,4 millions de dollars;
  - b) dépréciation et amortissement: 47,7 millions de dollars; et
  - c) autres charges: 43,7 millions de dollars;
  - d) charges financières: 1,9 million de dollars;

### **Excédent**

24. L'exercice 2017 s'est soldé par un excédent des produits sur les dépenses de 211,7 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 541,4 millions de dollars constaté en 2016. La diminution de 329,7 millions de dollars s'explique par les dates retenues pour comptabiliser les produits et les charges et l'augmentation de 851,7 millions de dollars des dépenses, qui sont passées de 5 367,5 millions de dollars en 2016 à 6 219,2 millions de dollars en 2017. Cette augmentation est principalement due à la progression des distributions en faveur des bénéficiaires du PAM (à la fois sous forme de transferts de type monétaire et de distributions de produits alimentaires).

**Situation financière****TABLEAU 1: RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017**  
(en millions de dollars)

	<b>2017</b>	<b>2016 (montants retraités)</b>
Actifs - court terme	6 840,4	5 481,3
Actifs - long terme	1 139,1	1 140,7
<b>Total des actifs</b>	<b>7 979,5</b>	<b>6 622,0</b>
Passifs - court terme	2 253,8	1 065,2
Passifs - long terme	1 291,8	1 272,2
<b>Total des passifs</b>	<b>3 545,6</b>	<b>2 337,4</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>
Soldes des fonds	4 053,5	3 954,9
Réserves	380,4	329,7
<b>Total des soldes des fonds et réserves</b>	<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>

**Total des actifs**

25. Le total des actifs s'est accru de 1 357,5 millions de dollars, soit 20 pour cent, progressant de 6 622,0 millions de dollars à la fin de 2016 à 7 979,5 millions de dollars à la fin de 2017. L'augmentation du total des actifs est principalement due à la progression des actifs à court terme, s'agissant notamment de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et de la fraction courante des contributions à recevoir.
26. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, soit 2 475,2 millions de dollars, a augmenté de 521,1 millions de dollars, soit 27 pour cent, par rapport au montant de 1 954,1 millions de dollars enregistré en 2016. Cette augmentation est principalement due à la progression de 63 pour cent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en raison de la hausse des contributions des donateurs. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 1 573,4 millions de dollars, couvrent trois mois d'activités opérationnelles (quatre mois en 2016).
27. Le montant total des contributions à recevoir, soit 3 902,0 millions de dollars, a augmenté de 656,7 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport au montant de 3 245,3 millions de dollars en 2016. Cette hausse, qui est constatée dans la part courante des contributions à recevoir, est due à une forte augmentation des contributions des donateurs en 2017.
28. À la fin de l'exercice 2017, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM, soit 689,6 millions de dollars, a augmenté de 62,8 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport à 2016, en raison principalement d'une augmentation de 0,1 million de tonnes, soit 10 pour cent, du volume des stocks de 2016 (1,0 million de tonnes en 2016 contre 1,1 million de tonnes en 2017). Sur la base de la moyenne historique des distributions de produits, ce stock de 1,1 million de tonnes de produits alimentaires représente trois mois d'activités opérationnelles.

**Total des passifs**

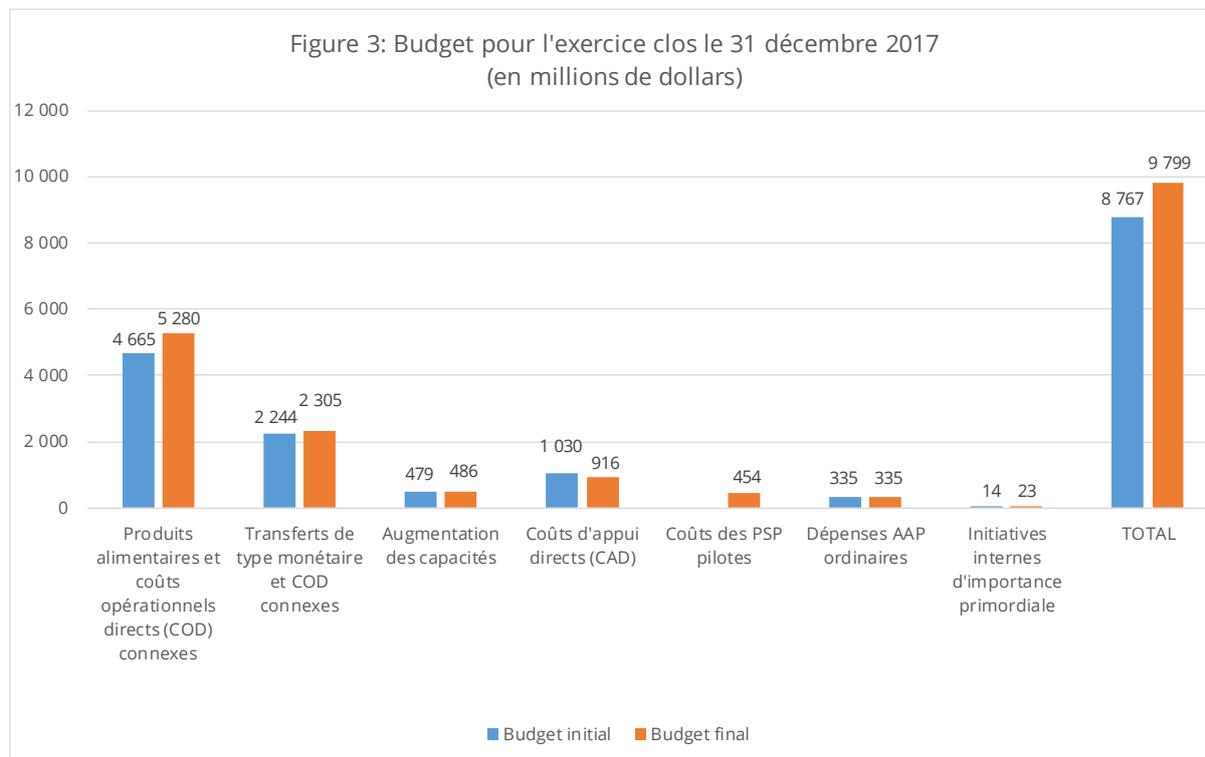
29. Le total des passifs s'est accru de 1 208,2 millions de dollars, soit 52 pour cent, progressant de 2 337,4 millions de dollars en 2016 à 3 545,6 millions de dollars en 2017, en raison principalement de la hausse des produits constatés d'avance (+942,0 millions de dollars) et des avantages du personnel (+175,5 millions de dollars).
30. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est spécifié qu'elles se rattachent à des exercices à venir. Le montant des produits constatés d'avance en 2017 s'est accru de 942,0 millions de dollars, soit 96 pour cent, progressant de 986,2 millions de dollars à la fin de 2016 à 1 928,2 millions de dollars à la fin de 2017. Sur le montant total des produits constatés d'avance, soit 1 928,2 millions de dollars, 1 550,0 millions de dollars devaient être utilisés en 2018 et les 378,2 millions de dollars restants en 2019 et au-delà.

**Actifs nets**

31. Les actifs nets représentent la différence entre le total des actifs et le total des passifs du PAM. Au 31 décembre 2017, les actifs nets du PAM se montaient au total à 4 433,9 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 3 692,8 millions de dollars ont trait aux projets du PAM, ce qui représente environ cinq mois d'activités opérationnelles (comme en 2016). Le reste a trait au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale. Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses et les réductions correspondantes des soldes ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. L'augmentation des réserves observée en 2017 est due à une hausse de 44,4 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), et à une hausse de 8,5 millions de dollars du Compte d'intervention immédiate, en partie compensées par une diminution de 2,2 millions de dollars de la Réserve opérationnelle.

## Analyse budgétaire

### Base d'établissement du budget

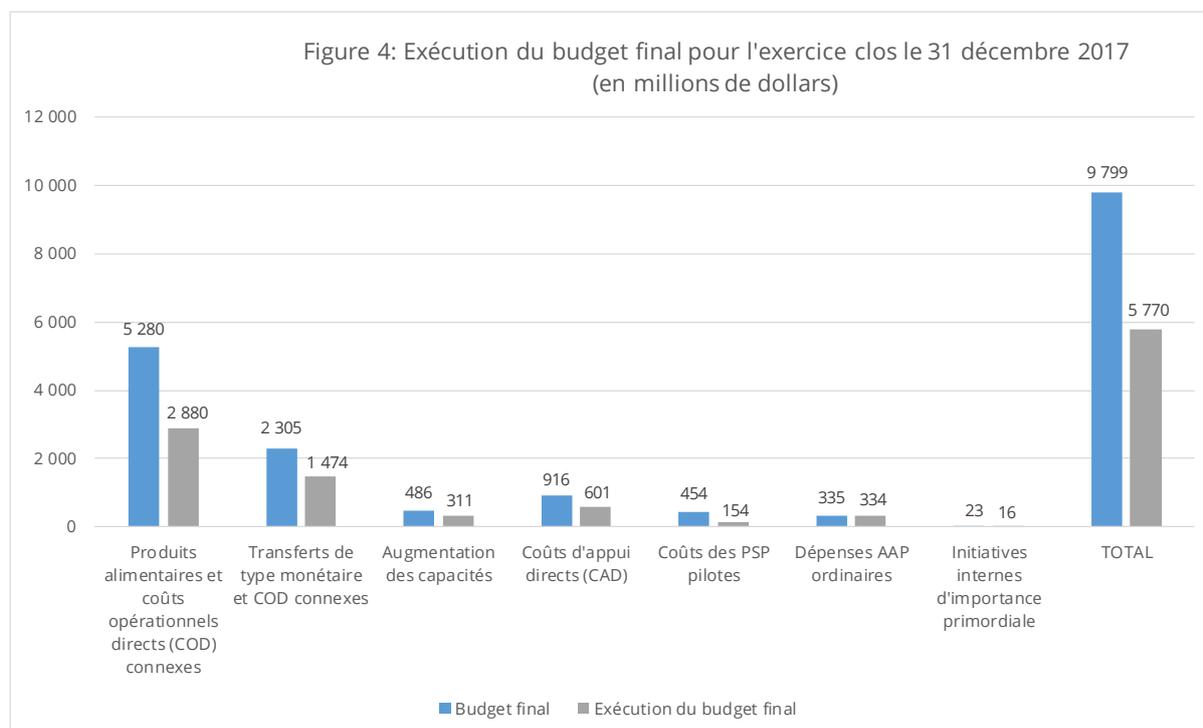


32. Aux fins du budget, les coûts directs des projets, les coûts des PSP pilotes ainsi que les coûts indirects (budget AAP) indiqués dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour 2017-2019 et sont globalement fondés sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir du dispositif de prêts internes en faveur de projets. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
33. Dans le Plan de gestion pour 2017-2019 approuvé par le Conseil en novembre 2016, le programme de travail présenté pour 2017 s'établissait à 8 766,8 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'État V. À la fin de 2017, le programme de travail, dans sa version finale, comprenait aussi les besoins imprévus. Ce programme, en hausse de 1 032,4 millions de dollars, soit 12 pour cent, se chiffrait à 9 799,2 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État V.
34. La hausse de 1 032,4 millions de dollars est principalement imputable à des besoins imprévus apparus au Nigéria et en Somalie (616 millions de dollars, pour faire face aux crises suscitées par des conflits dans les deux pays), à une augmentation des besoins en Ouganda (123 millions de dollars pour pourvoir aux besoins grandissants de l'intervention en faveur des réfugiés du Soudan du Sud) et à une progression des besoins des interventions d'urgence au Soudan du Sud et au Yémen (soit un total de 183 millions de dollars).
35. En outre, les interventions d'urgence de niveau 3 qui ont été activées en 2017, comme c'est le cas au Bangladesh et en République démocratique du Congo, ont elles aussi contribué à cette hausse des besoins: au Bangladesh, ils ont atteint 56 millions de dollars, soit une

augmentation de 57 pour cent, et en République démocratique du Congo, ils se sont montés à 37 millions de dollars, soit une progression de 18 pour cent.

36. De fortes diminutions des montants finals des besoins ont aussi été constatées, comme en Éthiopie où la baisse a été la plus importante, avec 239 millions de dollars. Elle est principalement imputable à la participation accrue du Gouvernement, qui a injecté davantage de ressources dans les secteurs où le PAM opère, réduisant ainsi le champ d'action de celui-ci.

### Exécution du budget



37. Le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés ou à des PSP sont confirmées ou lorsque des fonds sont débloqués au titre d'activités de préfinancement. Les projets peuvent combiner ces deux sources pour financer les achats de denrées au moyen du Mécanisme de gestion globale des vivres. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2017, le budget final du PAM pour les coûts directs des projets et des PSP pilotes s'est établi à 9 440,4 millions de dollars. Le taux d'exécution, identique à 2016, s'est monté à 59 pour cent.

38. Ce taux d'exécution se décline comme suit selon les différentes composantes budgétaires:

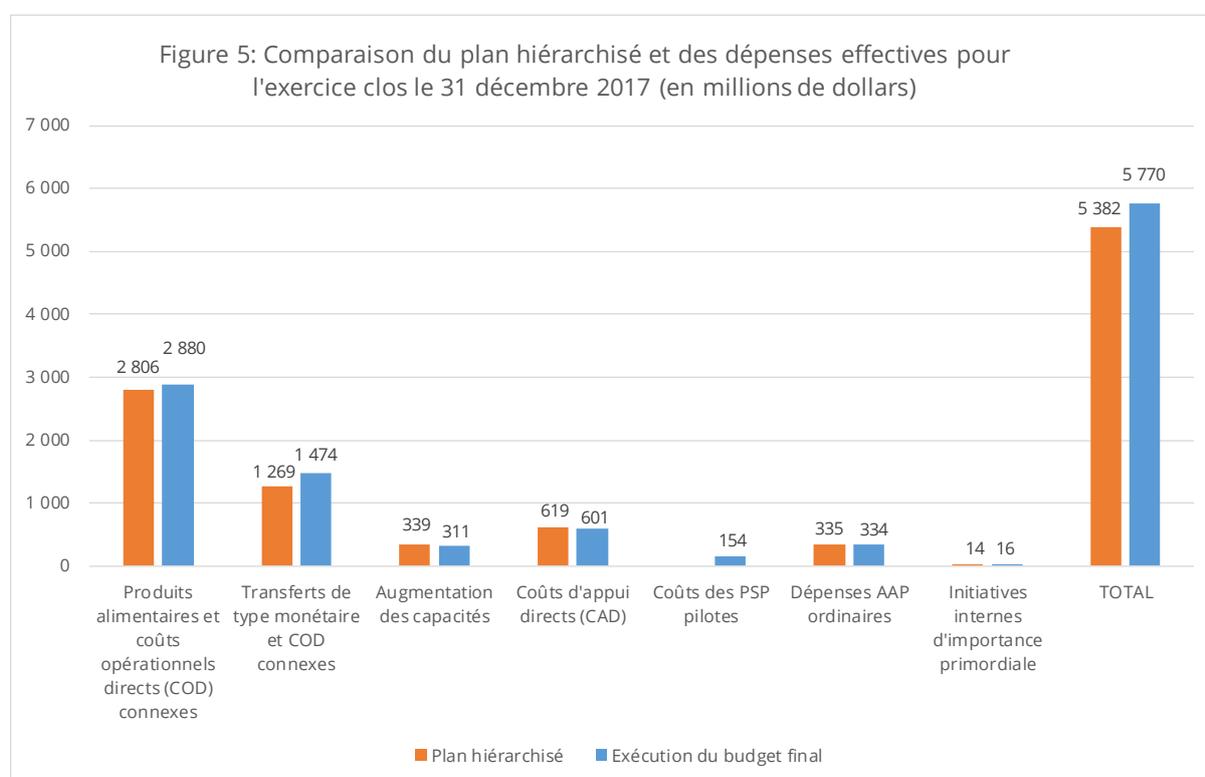
- produits alimentaires et COD connexes: 55 pour cent;
- transferts de type monétaire et COD connexes: 64 pour cent;
- augmentation des capacités: 64 pour cent; et
- CAD: 66 pour cent;
- coûts des PSP pilotes: 34 pour cent.

39. Après l'approbation du Plan stratégique pour 2017-2021, les premiers PSP et budgets de portefeuille de pays ont été approuvés par le Conseil et mis en œuvre à titre expérimental par le PAM en 2017. Le budget final et le montant effectif des coûts des PSP pilotes figurent

à l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), ventilés par résultat stratégique.

40. Les transferts de type monétaire ont représenté 26 pour cent du budget initial et 24 pour cent du budget final, tandis que les distributions alimentaires constituaient 53 pour cent du budget initial et 54 pour cent du budget final. La part la plus importante du budget des transferts de type monétaire correspond aux programmes mis en place en République arabe syrienne et pour les syriens réfugiés dans les pays voisins, principalement en Turquie et au Liban, alors que les principales opérations de distributions alimentaires ont eu lieu au Yémen et en République arabe syrienne.
41. Le budget AAP final comprenait 335,4 millions de dollars pour les dépenses ordinaires et 23,4 millions de dollars destinés aux initiatives internes d'importance primordiale. Au 31 décembre 2017, 99,6 pour cent (334,1 millions de dollars) du budget AAP ordinaire final approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 67 pour cent (15,7 millions de dollars) des crédits approuvés pour les initiatives internes d'importance primordiale.

### **Plan hiérarchisé et exécution effective du budget final**



42. Le montant des dépenses effectives est supérieur au chiffre indiqué dans le Plan hiérarchisé en raison du niveau plus élevé que prévu des produits provenant des contributions, situation qui s'explique par l'accroissement des besoins des opérations de secours menées en faveur des réfugiés syriens, qui ont contribué à l'augmentation des transferts de type monétaire, et de celles réalisées dans des pays comme le Yémen et la République arabe syrienne, qui ont contribué à la hausse des distributions alimentaires.

### **Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle**

43. Le PAM prépare les états financiers conformément aux normes IPSAS afin de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.

44. Pour continuer à garantir le respect de ces normes, le PAM évalue l'impact des nouvelles normes et les met en application, et il modifie ses méthodes comptables si les révisions apportées à ces normes l'exigent. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Ce groupe de travail permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière cohérente et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer. En 2017, la réunion du Groupe de travail a eu lieu au Siège du PAM à Rome.
45. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies, notamment pour passer en revue certains éléments financiers marquants en lien avec les normes IPSAS, lesquels portent sur des aspects clés des résultats financiers et de la situation financière du PAM.
46. Le PAM a mis en place un cadre de contrôle interne et un cadre de gestion globale des risques fondés sur les recommandations du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway. La politique en matière de gestion globale des risques de 2015 et la Déclaration relative à l'appétence pour le risque de 2016 définissent la façon dont les risques sont perçus au sein du PAM et intègrent les thèmes et problématiques qui se dégagent à la faveur des analyses des risques opérationnels et des réunions trimestrielles du Groupe de haut niveau chargé de la gestion. Tous les bureaux du PAM continuent de gérer leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Les risques répertoriés au niveau central correspondent aux difficultés rencontrées par le PAM dans l'accomplissement de sa mission d'ensemble. La mise en œuvre du Plan stratégique pour 2017-2021 et des politiques correspondantes, mises en place dans le cadre de la feuille de route intégrée, est aussi l'occasion pour le PAM de renforcer la culture et la pratique de la gestion des risques. Les modifications apportées au registre central des risques, afin d'appréhender les défis susceptibles de faire obstacle à la réalisation des buts stratégiques définis dans le Plan stratégique pour 2017-2021, permettent de faire plus largement appel aux processus de gestion au jour le jour et de s'appuyer sur les conclusions issues des activités de contrôle et d'évaluation pour concevoir et améliorer les mesures d'atténuation des risques.
47. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier: a) administre le dispositif de contrôle interne de manière avisée et supervise sa mise en œuvre au moyen des déclarations annuelles présentées par tous les directeurs du PAM et des recommandations formulées à l'issue des contrôles, dont il assure l'analyse et le suivi et dont il veille à ce qu'il soit rendu compte; et b) s'assure qu'il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la Déclaration annuelle sur le contrôle interne. Ce document, qui accompagne les états financiers annuels, donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne.
48. En tant que rouage important du contrôle interne, le Secrétariat veille à l'application effective des recommandations des organes de contrôle indépendant et externe et rend compte à intervalles réguliers au Groupe de haut niveau chargé de la gestion et au Comité d'audit du PAM des questions à traiter en priorité soulevées dans le cadre des activités de contrôle, en particulier les recommandations encore non appliquées et les mesures envisagées pour donner suite aux recommandations faisant état de risques élevés.
49. Le PAM a adopté des principes précis concernant la publication des résultats des évaluations indépendantes, des audits et des inspections. Les rapports d'évaluation établis depuis 2000 ainsi que les réponses de la direction qui les accompagnent sont disponibles sur le site Web public du PAM. Depuis fin 2012, les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur ce site dans les 30 jours suivant leur publication. En outre, les rapports annuels traitant des

recommandations du Corps commun d'inspection présentés au Conseil sont disponibles sur le site Web public du Conseil.

## Gestion des risques financiers

50. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
51. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
52. En 2017, le PAM a continué de s'employer à réduire au minimum les risques financiers susceptibles de peser sur les transferts de type monétaire et à en atténuer les conséquences. Donnant suite aux directives publiées en 2016 sur les modalités de gestion financière, les méthodes comptables et les procédures à appliquer dans le contexte de ce type de transferts – qui préconisaient un renforcement de l'application du cadre de contrôle interne, le PAM a adopté en 2017 une approche interdisciplinaire pour renforcer ou simplifier les procédures, outils et examens clés relatifs à ces transferts. Afin d'être mieux armé pour détecter et gérer les risques financiers susceptibles de peser sur les opérations de transfert de type monétaire, le PAM a lancé en 2017 un examen global des risques et opérations de contrôle interne dans ce domaine. En vue d'effectuer une évaluation approfondie des risques connus ou en voie d'apparition, des contrôles et des activités d'atténuation des risques dans le secteur des transferts de type monétaires, une première série de données relatives aux risques a été collectée en 2017. Avec l'avancée des travaux, cette série de données ainsi que les informations recueillies pendant l'année 2018 seront consolidées et orienteront la mise à jour des procédures de gouvernance, des politiques et des directives en matière de transferts de type monétaires ainsi que la diffusion d'enseignements et de meilleures pratiques de portée générale; ces mesures permettront de renforcer le PAM, qui sera ainsi mieux à même d'affronter à l'avenir les risques inhérents aux transferts de type monétaire.
53. Les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 878,1 millions de dollars au 31 décembre 2017. Le PAM met en réserve des actifs pour financer les avantages à long terme du personnel, sous forme de trésorerie et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir en 2025 l'intégralité des avantages à long terme du personnel. Le PAM calcule le niveau de financement sur la base du montant des engagements à long terme au titre des avantages du personnel. Au 31 décembre 2017, le montant des actifs mis en réserve (573,1 millions de dollars) pour financer les passifs (841,2 millions de dollars) représentait un niveau de financement de 68 pour cent. Ce ratio s'est amélioré par rapport à 2016 (66 pour cent), ce qui s'explique principalement par une augmentation du rendement des actifs, qui a atteint 18,2 pour cent pour l'année grâce à la hausse considérable des marchés des actions et à la bonne tenue des marchés des instruments à revenu fixe en 2017, partiellement compensée par l'augmentation des engagements au titre des avantages du personnel. Au vu des résultats de l'étude actuarielle de cette année, il est prévu d'atteindre l'objectif de financement intégral des engagements en 2027. Au début de 2018, le Secrétariat

parachèvera l'analyse de l'actif et du passif qu'il a entreprise et s'appuiera sur ses résultats pour déterminer si la politique de financement en vigueur est appropriée.

54. À l'échelle du système des Nations Unies, le problème du niveau considérable des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de leur financement a été reconnu. Donnant suite à la résolution 68/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de réaliser une étude des régimes d'assurance maladie actuellement proposés au personnel actif et aux retraités des organismes des Nations Unies, celui-ci a soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/70/590). Ce rapport, qui tenait le plus grand compte des travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'assurance maladie après la cessation de service, auquel le PAM participe activement, étudiait les moyens d'améliorer l'efficacité des régimes d'assurance maladie et d'en maîtriser les coûts. Depuis la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a privilégié les recommandations entérinées par l'Assemblée générale à l'égard desquelles ses travaux ont des chances de produire à brève échéance le plus d'effets sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, après avoir examiné les rapports faisant le point sur les recommandations déjà formulées par le Groupe de travail et ses nouvelles recommandations, a prié le Secrétaire général de maintenir le Groupe de travail et de rendre compte de ses travaux à l'Assemblée générale lors de sa soixante-treizième session.

## **Continuité des opérations**

55. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions et s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.
56. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 approuvé par le Conseil d'administration en 2016; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2017; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2018; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création en 1963.

## **Questions administratives**

57. On trouvera à l'annexe au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaires, des principaux banquiers et du Commissaire aux comptes du PAM.

## **Responsabilité**

58. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2017.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2017
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Notes afférentes aux états financiers

David M. Beasley  
Directeur exécutif

Rome, le 22 mars 2018

## Déclaration sur le contrôle interne

### Champ d'application et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes comprenant notamment une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses actifs.
2. Le rôle du système de contrôle interne est de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque que le PAM ne parvienne pas à atteindre ses buts et objectifs. Ce système peut donc fournir une assurance raisonnable mais pas absolue que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu permettant de détecter les principaux risques menaçant la réalisation des objectifs, d'évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et de les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

### Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire, ce qui l'expose à un contexte opérationnel et des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il appartient à la direction du PAM, à tous les niveaux:
  - d'instaurer un environnement et une culture qui soient propices à l'efficacité du contrôle interne, préviennent et découragent les comportements abusifs ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles;
  - de répertorier et d'évaluer les risques susceptibles de se répercuter sur la réalisation des objectifs, y compris la fraude et la corruption;
  - de définir et de proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle ayant pour effet de réduire au minimum, d'atténuer et/ou de limiter les risques associés aux situations exposées qui ont été détectées;
  - de veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tous les membres du personnel disposent des informations nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent; et
  - de surveiller l'efficacité des contrôles internes.

### Cadre de contrôle interne et gestion globale des risques

5. En 2015, le PAM a révisé son cadre de contrôle interne afin de tenir compte des instructions formulées en 2013 par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO). La Directrice exécutive alors en poste a publié une circulaire sur le cadre de contrôle interne en quatre langues. Ce cadre révisé s'accompagne de lignes directrices et d'outils destinés à aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne au sein de leur bureau.
6. Le Conseil d'administration ayant approuvé en 2015 la politique révisée en matière de gestion globale des risques, le PAM a mis à jour, début 2016, sa Déclaration relative à

l'appétence pour le risque, qui définit la façon dont les risques sont perçus au sein du PAM et intègre les thèmes et problématiques dégagés à la faveur des analyses des risques opérationnels et des réunions trimestrielles du Groupe de haut niveau chargé de la gestion. Tous les bureaux du PAM gèrent leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Les risques répertoriés au niveau central correspondent aux difficultés rencontrées par le PAM dans l'accomplissement de sa mission d'ensemble. Les modifications apportées au registre central des risques tiennent compte du rôle joué par le PAM dans la réalisation des objectifs de développement durable; parallèlement, les conclusions issues des activités de contrôle et d'évaluation sont mises à profit pour concevoir et améliorer les mesures d'atténuation des risques. Le registre central des risques est communiqué au Comité d'audit du PAM, et il sert à préparer des réunions d'information à l'intention du Conseil d'administration.

7. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies, suit de près la situation en matière de sécurité dans chacun des pays où il intervient en prenant des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par son personnel.
8. À la suite de la publication, en 2015, de la politique de lutte contre la fraude et la corruption du PAM, celui-ci a renforcé la priorité accordée à la lutte contre la fraude et la corruption par les moyens suivants: i) des mécanismes de contrôle interne appropriés; ii) la formation et la sensibilisation du personnel; iii) l'exercice du devoir de vigilance lors du recrutement du personnel du PAM et des agents sous contrat; et iv) des vérifications internes et externes efficaces à l'aide d'inspections et d'enquêtes performantes. Le PAM a mis en place des moyens de s'informer sur les risques de fraude et de corruption et de se perfectionner à cet égard, parmi lesquels un cours en ligne obligatoire portant sur la prévention de la fraude et de la corruption ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles; ces formations, proposées en quatre langues et obligatoires pour tous les employés, membres du personnel et autres, ont pour but de les sensibiliser davantage aux risques de fraude et de corruption et de développer les compétences requises pour comprendre, détecter, prévenir et signaler ce type de pratiques.
9. En 2016, le PAM a mis en place une formation obligatoire sur la déontologie et les normes de conduite au PAM, l'objectif étant de faire en sorte que l'ensemble de son personnel comprenne les normes de conduite telles qu'elles sont formulées dans la Charte des Nations Unies, les Normes de conduite de la fonction publique internationale, le Statut et le Règlement du personnel, le Code de conduite du PAM et d'autres documents administratifs. La deuxième partie de ce cours de formation obligatoire a été mise en ligne en décembre 2017. Intitulée "Déontologie et normes de conduite au PAM: Coup de projecteur sur nos obligations pratiques", elle s'attache à mettre en situation les principes fondamentaux présentés dans la première partie afin de guider le personnel.
10. Déterminé à adopter une démarche préventive pour combattre la fraude, en 2017, le PAM a mené des examens préventifs d'intégrité, qui constituent un outil permettant d'examiner les processus internes ou les opérations du PAM afin d'évaluer dans quelle mesure ils sont exposés au risque de fraude, de corruption et/ou d'autres agissements répréhensibles. Les deux examens préventifs d'intégrité menés en 2017 ont révélé plusieurs failles dans les contrôles internes auxquelles le PAM a remédié dans leur totalité. En décembre 2017, le Bureau de l'Inspecteur général a publié un manuel sur les examens préventifs d'intégrité, qui est un guide pratique destiné aux personnes chargées d'effectuer ce type d'examen.
11. En 2017, le PAM a établi une Division de la gestion globale des risques au sein du Département de la gestion des ressources. La création de cette division fait écho à l'évolution de l'environnement dans lequel opère le PAM et de son programme de travail, qui exige de porter une attention accrue à la gestion des risques et au contrôle interne afin de donner les assurances les plus fermes possible aux donateurs et aux autres parties

prenantes quant à la réalisation des objectifs du PAM. Cette nouvelle division regroupe dans une structure unique la fonction de gestion des risques de la Division de la gestion et du suivi de la performance et les fonctions de contrôle interne et d'analyse, de suivi et de communication de l'information relatives au contrôle de la gestion qui incombait jusqu'alors à la Division des finances et de la Trésorerie. La Division de la gestion globale des risques est également responsable de deux nouveaux secteurs: les activités d'encadrement de la lutte contre la fraude et la corruption et la coordination centralisée des examens des donateurs. Elle a à sa tête un Directeur de la gestion des risques.

12. En 2018, le PAM mettra à jour sa politique en matière de gestion globale des risques ainsi que la Déclaration relative à l'appétence pour le risque, la classification des risques adoptée par l'institution et autres meilleures pratiques, y compris le Cadre de gestion globale des risques établi sur la base du référentiel du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway récemment actualisé. La politique révisée comprendra également des directives sur le relèvement ou l'abaissement des niveaux de priorité des risques.
13. La nouvelle fonction d'encadrement de la lutte contre la fraude et la corruption vient compléter les activités indépendantes menées par l'Inspecteur général dans ce domaine. À l'achèvement d'une évaluation approfondie des risques de fraude effectuée par le Bureau de l'Inspecteur général en 2018, le PAM élaborera un plan d'action afin de poursuivre l'intégration des contrôles anti-fraude dans ses structures d'organisation et sa gestion opérationnelle.

## Examen de l'efficacité du contrôle interne

14. L'examen de l'efficacité des contrôles internes au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables qui sont chargés de définir et de faire réaliser les contrôles internes dans les domaines dont ils ont la responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
  - a) **Les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 135 hauts responsables du PAM, à savoir le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, le Chef de cabinet, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs des bureaux du PAM, et les directeurs des divisions du Siège. Tous les responsables concernés ont donc respecté la procédure. Les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. Tout comme les années précédentes, il a été demandé aux responsables d'accompagner leurs réponses par oui ou par non d'une justification afin de pouvoir affiner plus facilement l'analyse globale des réponses. La déclaration d'assurance de 2017 comprenait une nouvelle question sur la politique de gestion de la sécurité et sur le Cadre général d'organisation des responsabilités arrêtés par le PAM, ainsi qu'une mise à jour des questions portant sur la déontologie, la passation de service, la planification annuelle de la performance, l'évaluation des risques, la gestion du changement et la communication interne.
  - b) **Le Bureau de l'Inspecteur général a fondé son opinion pour 2017** principalement sur les résultats de ses audits internes, de missions d'assurance consultatives et d'examens complémentaires. Ces résultats n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM susceptible de nuire à la réalisation des objectifs du Programme.
  - c) **D'autres éléments**, notamment les recommandations formulées à l'issue des activités de contrôle et les actions concertées menées par les services d'audit interne, le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection des Nations Unies, dans les rapports sur le registre central des risques et sur le profil global des risques, et lors des réunions du Comité d'audit, qui donne son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle

interne du PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

## Risques et contrôle interne: points importants

### Questions apparues en 2017

15. En matière de risques et de contrôle interne, deux problèmes particulièrement sensibles se sont présentés au cours de l'année 2017:
  - a) **Gestion des bénéficiaires.** Malgré les améliorations apportées en 2017 à la gestion des données contenues dans le système SCOPE de gestion de l'information sur les bénéficiaires, il est clairement apparu après les audits internes effectués en novembre 2017 que les contrôles relatifs à la gestion des bénéficiaires devaient être considérablement améliorés tandis que les contrôles généraux et les contrôles d'application de SCOPE nécessitaient des améliorations mineures. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion s'est saisi de cette priorité. Les audits du Bureau de l'Inspecteur général relatifs à la gestion des bénéficiaires et à SCOPE ont mis en lumière un décalage entre l'engagement pris par le PAM de développer SCOPE et les ressources disponibles à cet effet. Faute de solution, ce décalage constituerait un risque pour la crédibilité du PAM et sa réputation, puisque celui-ci mise entièrement sur SCOPE pour atteindre ses objectifs en matière de gestion des bénéficiaires.
  - b) **Gouvernance informatique, contrôles et cybersécurité.** La question de la gouvernance informatique, des contrôles et de la cybersécurité a également retenu l'attention du Groupe de haut niveau chargé de la gestion en 2017. Durant les travaux qu'il a menés pour donner une assurance dans le domaine des technologies de l'information, le Bureau de l'Inspecteur général a détecté des aspects à améliorer dans plusieurs domaines, notamment la gestion des utilisateurs et des fonctions, la séparation des tâches et les cadres de gouvernance. Le PAM a récemment investi des sommes considérables dans le renforcement de sa cybersécurité, conscient du fait que des contrôles internes et des solutions technologiques solides sont indispensables pour prévenir et détecter tout accès non autorisé et préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des programmes.

### Questions signalées dans la déclaration sur le contrôle interne de 2016

16. La déclaration sur le contrôle interne de 2016 appelait l'attention sur quatre domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires. Des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, mais de nouvelles mesures s'imposent encore.
  - a) **Impact de la concomitance d'une multiplicité de crises complexes de niveau 3 et de niveau 2 et du passage au dispositif de la feuille de route intégrée.** En 2017, le PAM a continué de faire face simultanément à de nombreuses situations d'urgence prolongées de niveau 3 et 2. En 2017, des interventions de ce type ont été activées ou prolongées dans la Corne de l'Afrique, en Iraq, en Libye, au Mali, au Myanmar/Bangladesh, au Nigéria, en République arabe syrienne et en faveur des réfugiés syriens, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Yémen. La charge de travail que génèrent les situations d'urgence reste extrêmement lourde. Certains hauts fonctionnaires ont mis en garde contre un affaiblissement possible des contrôles internes dû en partie à la disponibilité limitée de personnels dûment formés et expérimentés.

Le risque que le PAM ne soit plus en mesure de faire face à ses engagements humanitaires en raison de la prolifération des crises ces dernières années figure toujours dans le registre central des risques.

De son côté, le Bureau de l'Inspecteur général a lui aussi signalé dans son opinion de 2017 que l'utilisation intensive des ressources au sein des bureaux de terrain, qui est imputable au nombre sans précédent et persistant d'interventions de niveau 3, conjuguée à la nécessité de gérer des initiatives de l'ampleur de celle de la feuille de route intégrée, a un impact sur les contrôles internes. Le Bureau de l'Inspecteur général a souligné qu'il s'agissait là de sa principale préoccupation dans la mesure où la capacité du PAM d'atteindre ses autres objectifs ambitieux, d'absorber des fonds supplémentaires, de gérer les activités des partenaires d'exécution et de mettre en place les initiatives identifiées reste problématique.

En 2018, le PAM continuera à suivre l'impact du nombre exceptionnellement élevé d'activités d'urgence prolongées menées par l'ensemble du PAM sur l'efficacité du contrôle interne et prendra les mesures correctives nécessaires pour en assurer le maintien à un niveau approprié.

Le PAM a également mis au point un plan détaillé pour répondre aux problèmes d'effectifs durant les situations d'urgence et constituer des équipes d'intervention immédiate.

En 2018, en vue de garantir un contrôle approprié de la gestion et un appui adéquat aux bureaux de pays dans toutes les régions, le PAM réalisera une étude détaillée du champ d'action des bureaux régionaux pour détecter les failles et définir les activités indispensables, ce qui permettra de déterminer quelles activités sont nécessaires pour renforcer la gestion des risques et les contrôles internes dans les bureaux régionaux.

- b) **Gestion globale des risques et contrôle de la gestion.** Le rôle des systèmes de gestion et des mécanismes de contrôle internes du PAM consiste à assurer le respect de normes élevées d'intégrité, d'efficacité opérationnelle et d'efficacité. Au cours de l'année 2016, il est apparu clairement que, compte tenu de l'aggravation des risques qui caractérisent le contexte dans lequel le PAM opère, il était nécessaire de renforcer la gestion globale des risques et le contrôle. Le Bureau de l'Inspecteur général a insisté sur la nécessité d'élaborer des indicateurs de risque clés pour analyser et surveiller les risques auxquels le PAM se trouve exposé dans des secteurs sensibles.

En mars 2017, la réunion mondiale des cadres a porté sur le renforcement de la gestion globale des risques et la culture de contrôle interne du PAM. Toujours en 2017, une nouvelle Division de la gestion globale des risques a été établie. Elle est chargée de coordonner diverses activités financées dans le cadre d'initiatives internes d'importance primordiale visant à renforcer la gestion globale des risques et le contrôle interne. La division a récemment mis au point une classification normalisée des risques qui reprend les domaines de risque majeurs de l'ensemble du portefeuille des opérations du PAM dans le monde, ce qui permet au PAM de détecter et de suivre systématiquement l'évolution des domaines de risque majeurs, de renforcer la prise de décision et de faciliter l'échange d'informations sur les risques avec les autres acteurs et partenaires.

- c) **Amélioration des systèmes de suivi et d'examen des opérations.** La déclaration de 2016 faisait état de progrès dans la mise en service de l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) à l'échelle mondiale. Au cours de l'année 2017, le PAM a modifié COMET pour tenir compte des nouveaux processus approuvés dans le cadre de la feuille de route intégrée. Le nouveau cadre de résultats institutionnels, qui constitue un élément de cette feuille de route et dont la mise en place est en cours, encadre la planification, l'exécution et le suivi des programmes du PAM. COMET contribue à la bonne gestion des programmes dans les bureaux de pays en facilitant le processus de conception des plans stratégiques de pays et en utilisant le Cadre de résultats institutionnels à l'appui de la feuille de route intégrée. Par ailleurs, le PAM a élaboré des directives concernant les activités de suivi effectuées par des tiers, lesquelles sont

disponibles en anglais et en cours de traduction dans d'autres langues des Nations Unies; il a également mis au point une stratégie institutionnelle en matière de suivi pour 2018-2021, qui devrait être publiée sous peu. La plupart des éléments du dispositif de suivi ont été adaptés à la feuille de route intégrée. Le recueil des indicateurs a été mis à jour deux fois en 2017 pour compléter ou affiner la méthodologie.

Le PAM continuera d'accorder la priorité à cette question en 2018. Pour remédier aux défaillances détectées au niveau du contrôle des processus dans la gestion des listes de bénéficiaires, le PAM reverra et renforcera les directives et les systèmes concernant la vérification des activités, des rapports et des justificatifs de distribution; ce processus continuera de mettre à profit tout en l'améliorant le déploiement d'outils existants de gestion des programmes tels que COMET.

Un audit interne des activités de suivi comprenant un examen de COMET est prévu pour 2018.

- d) **Gestion des talents et planification des effectifs.** L'autre problème rencontré durant l'année 2016, qui résulte de la persistance du nombre important de situations d'urgence de niveau 3 et 2, concerne la nécessité d'améliorer la gestion des talents et la planification des effectifs. La Stratégie du PAM en matière de personnel adoptée en 2014, qui constitue le schéma directeur devant permettre au PAM de renforcer, développer, retenir et recruter sa main-d'œuvre, n'a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins en personnel du PAM. Certains bureaux de pays classés dans la catégorie des lieux d'affectation difficiles continuent de peiner à attirer et retenir du personnel qualifié, en particulier dans les zones de conflit. Dans d'autres cas, les compétences insuffisantes du personnel ont été imputées au manque de formation, faute de crédits. Le recours à du personnel en contrat de courte durée s'est traduit par un taux de renouvellement élevé, au détriment de la mémoire institutionnelle.

Le Bureau de l'Inspecteur général a souligné que des efforts restent à faire dans plusieurs domaines – planification des effectifs, adaptation de la structure des effectifs aux stratégies, évaluation et recherche des compétences voulues – notamment au vu de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée dans les pays.

Le PAM expérimente actuellement une méthode de planification des effectifs dans une division au Siège et exploitera les informations obtenues pour affiner le modèle avant de le mettre à l'essai dans un bureau de pays. Les modèles de planification des effectifs font partie de la panoplie d'outils fournie par la Division des ressources humaines aux bureaux de pays pour qu'ils se préparent à appliquer la feuille de route intégrée et servent à remédier aux lacunes au niveau de la structure organisationnelle, des compétences et des talents à mesure qu'elles surviennent. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le PAM évalue systématiquement la composition des effectifs dans les pays.

17. En dehors des points indiqués ci-dessus, les déclarations d'assurance reçues de la part des directeurs du PAM et le contrôle exercé par les responsables ont permis de conclure que les dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2017 étaient efficaces et solides. En 2018, la direction du PAM surveillera de près les problèmes de contrôle interne susmentionnés ainsi que les autres questions soulevées par le Bureau de l'Inspecteur général dans son opinion de 2017, à savoir: a) les problèmes liés à la mise en œuvre de la feuille de route intégrée; b) les contrôles dans le domaine des transferts de type monétaire; et c) les problèmes concernant les fournisseurs et les ONG partenaires.

## Déclaration

18. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d’être contournés – et ne permettent donc d’obtenir qu’une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l’efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
19. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l’exercice clos le 31 décembre 2017 conformément au Référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO (2013).
20. Soucieux d’améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

David M. Beasley  
Directeur exécutif

Rome, le 22 mars 2018

## PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

## ÉTAT I

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2017

*(en millions de dollars)*

	Note	2017	2016 (montants retraités)
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs - court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	1 268,9	777,5
Placements à court terme	2.2	1 206,3	1 176,6
Contributions à recevoir	2.3	3 523,8	2 756,9
Stocks	2.4	704,8	643,2
Autres comptes débiteurs	2.5	136,6	127,1
		<b>6 840,4</b>	<b>5 481,3</b>
<b>Actifs - long terme</b>			
Contributions à recevoir	2.3	378,2	488,4
Placements à long terme	2.6	626,9	506,3
Immobilisations corporelles	2.7	128,4	140,3
Immobilisations incorporelles	2.8	5,6	5,7
		<b>1 139,1</b>	<b>1 140,7</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>7 979,5</b>	<b>6 622,0</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs - court terme</b>			
Dettes et charges à payer	2.9	654,9	557,8
Produits constatés d'avance	2.10	1 550,0	486,9
Provisions	2.11	6,3	7,0
Avantages du personnel	2.12	36,9	7,8
Prêt	2.13	5,7	5,7
		<b>2 253,8</b>	<b>1 065,2</b>
<b>Passifs - long terme</b>			
Produits constatés d'avance	2.10	378,2	499,3
Avantages du personnel	2.12	841,2	694,8
Prêt	2.13	72,4	78,1
		<b>1 291,8</b>	<b>1 272,2</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 545,6</b>	<b>2 337,4</b>
<b>Actifs nets</b>		<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>
<b>Solde des fonds et réserves</b>			
Soldes des fonds	2.15	4 053,5	3 954,9
Réserves	2.15	380,4	329,7
<b>Total des soldes des fonds et réserves</b>		<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT II**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**  
*(en millions de dollars)*

	Note	2017	2016 (montants retraités)
<b>Produits</b>			
Contributions en espèces	3.1	5 614,8	5 300,4
Contributions en nature	3.2	385,1	470,7
Écart de change	3.3	231,0	(31,3)
Rendement des placements	3.4	51,0	20,3
Autres produits	3.5	149,0	148,8
<b>Total des produits</b>		<b>6 430,9</b>	<b>5 908,9</b>
<b>Charges</b>			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	1 446,1	882,3
Produits alimentaires distribués	4.2	2 197,5	2 051,1
Services de distribution et services connexes	4.3	664,4	641,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	884,0	826,7
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	174,4	170,8
Services contractuels et autres services	4.6	759,5	689,5
Charges financières	4.7	1,9	2,1
Dépréciation et amortissement	4.8	47,7	48,3
Autres charges	4.9	43,7	55,3
<b>Total des charges</b>		<b>6 219,2</b>	<b>5 367,5</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>		<b>211,7</b>	<b>541,4</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT III**  
**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**  
*(en millions de dollars)*

Note	Excédent cumulé/soldes des fonds	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2016 (montants retraités)</b>	<b>3 413,5</b>	<b>541,4</b>	<b>329,7</b>	<b>4 284,6</b>
Allocation de l'excédent de 2016	541,4	(541,4)	-	-
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017</b>				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (50,7)	-	50,7	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.6/2.15 58,0	-	-	58,0
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 (120,4)	-	-	(120,4)
Excédent de l'exercice	-	211,7	-	211,7
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>(113,1)</b>	<b>211,7</b>	<b>50,7</b>	<b>149,3</b>
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2017</b>	<b>3 841,8</b>	<b>211,7</b>	<b>380,4</b>	<b>4 433,9</b>

Note	Excédent cumulé/soldes des fonds	Excédent (déficit)	Réserves	Total de l'actif net
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2015</b>	<b>3 543,3</b>	<b>(50,9)</b>	<b>278,2</b>	<b>3 770,6</b>
Modification de la méthode comptable	1 23,5	-	-	23,5
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2015 (montants retraités)</b>	<b>3 566,8</b>	<b>(50,9)</b>	<b>278,2</b>	<b>3 794,1</b>
Allocation du déficit de 2015	(50,9)	50,9	-	-
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2016 (montants retraités)</b>				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (51,5)	-	51,5	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	14,8	-	-	14,8
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	(65,7)	-	-	(65,7)
Excédent de l'exercice	-	541,4	-	541,4
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>(102,4)</b>	<b>541,4</b>	<b>51,5</b>	<b>490,5</b>
<b>Total de l'actif net au 31 décembre 2016 (montants retraités)</b>	<b>3 413,5</b>	<b>541,4</b>	<b>329,7</b>	<b>4 284,6</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT IV**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**  
*(en millions de dollars)*

	Note	2017	2016 (montants retraités)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:</b>			
Excédent de l'exercice		211,7	541,4
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Dépréciation et amortissement	2.7/2.8	47,7	48,3
Pertes (gains) latents sur les placements à court terme	2.2	0,5	(0,8)
(Gains) latents sur les placements à long terme	2.6	(8,8)	(0,3)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(3,7)	(3,9)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,4)	(0,5)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,3	2,6
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	(61,6)	6,9
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(656,7)	(975,4)
(Augmentation) des autres comptes débiteurs	2.5	(8,7)	(16,4)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(1,5)	(8,2)
Augmentation des dettes et charges à payer	2.9	97,1	44,0
Augmentation des produits constatés d'avance	2.10	942,0	747,6
Augmentation (diminution) des provisions	2.11	(0,7)	1,3
Augmentation des avantages du personnel nette des gains/pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi	2.12	55,1	47,9
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>614,3</b>	<b>434,5</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement:</b>			
(Augmentation) des placements à court terme	2.2	(22,7)	(350,9)
(Augmentation) des intérêts échus à recevoir	2.5	(0,8)	(1,3)
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(57,5)	(32,7)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(33,0)	(34,6)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(1,2)	(1,8)
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>(115,2)</b>	<b>(421,3)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement:</b>			
Charges financières sur le prêt	2.13	(2,4)	(2,6)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
<b>Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(7,7)</b>	<b>(7,9)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>491,4</b>	<b>5,3</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>	2.1	<b>777,5</b>	<b>772,2</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice</b>	2.1	<b>1 268,9</b>	<b>777,5</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT V**  
**ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS<sup>1</sup>**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**  
*(en millions de dollars)*

Note

	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan hiérarchisé
	Budget initial	Budget final			
<b>Coûts des projets</b>					
Produits alimentaires et COD connexes	4 665,3	5 279,8	2 880,1	2 399,7	2 806,0
Transferts de type monétaire et COD connexes	2 243,9	2 304,8	1 473,8	831,0	1 269,0
Augmentation des capacités	479,1	485,7	310,8	174,9	339,0
Coûts d'appui directs	1 029,6	916,3	601,3	315,0	619,0
<b>Total partiel, coûts directs des projets</b>	<b>8 417,9</b>	<b>8 986,6</b>	<b>5 266,0</b>	<b>3 720,6</b>	<b>5 033,0</b>
<b>Coûts des PSP pilotes<sup>2</sup></b>					
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture	-	278,2	87,3	190,9	-
Résultats stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition	-	60,6	17,7	42,9	-
Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus	-	7,5	1,7	5,8	-
Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables	-	40,4	15,7	24,7	-
Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD	-	14,3	3,4	10,9	-
Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement	-	0,2	0,3	(0,1)	-
Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable	-	22,6	14,7	7,9	-
Coûts d'appui directs ajustés	-	30,0	13,3	16,7	-

<sup>1</sup> Établi sur la base des engagements.

<sup>2</sup> Lorsque le Plan de gestion pour 2017-2019 a été approuvé, les montants indiqués dans le budget initial et dans le plan d'exécution prenaient en compte tous les pays, y compris ceux pour lesquels un PSP a été mis en place en 2017. Le dispositif de planification stratégique de pays et la liste des PSP pilotes sont présentés à la section de la Déclaration du Directeur exécutif consacrée à la feuille de route intégrée (paragraphe 5 à 10).

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**  
**ÉTAT V**  
**ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS<sup>1</sup>**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**  
*(en millions de dollars)*

Note

	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan hiérarchisé
	Budget initial	Budget final			
<b>Total partiel PSP pilotes</b>	-	<b>453,8</b>	<b>154,1</b>	<b>299,7</b>	-
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes	335,4	335,4	334,1	1,3	335,4
Initiatives internes d'importance primordiale	13,5	23,4	15,7	7,7	13,5
<b>Total partiel, coûts indirects</b>	<b>348,9</b>	<b>358,8</b>	<b>349,8</b>	<b>9,0</b>	<b>348,9</b>
<b>Total</b>	<b>8 766,8</b>	<b>9 799,2</b>	<b>5 769,9</b>	<b>4 029,3</b>	<b>5 381,9</b>

*Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers*

# Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2017

## Note 1: Méthodes comptables

### Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
3. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

4. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
5. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

### Instruments financiers

6. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
7. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
8. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
9. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le

Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.

10. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actifs nets et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
11. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

### **Stocks**

12. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
13. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur<sup>1</sup> s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

### **Contributions à recevoir**

14. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
15. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
16. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
17. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

---

<sup>1</sup> Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

## Immobilisations corporelles

18. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

19. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
20. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

## Immobilisations incorporelles

21. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
22. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

### Avantages du personnel

23. Le PAM comptabilise les avantages du personnel dans les catégories indiquées ci-après:
- les avantages à court terme du personnel, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
  - les avantages postérieurs à l'emploi; et
  - les autres avantages à long terme du personnel.

### Modification de la méthode comptable

24. En juillet 2016, la nouvelle norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), a été publiée en remplacement de la norme IPSAS 25; elle s'applique aux états financiers annuels qui couvrent les périodes commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après cette date. Le PAM a appliqué la norme IPSAS 39 pour établir ses états financiers annuels de 2017.
25. Les principales différences entre la norme IPSAS 39 et la norme IPSAS 25 qu'elle remplace concernent la comptabilisation et la présentation des gains et des pertes actuariels qui découlent des régimes à prestations définies. La norme IPSAS 39 exige de fournir des informations sur les régimes à prestations définies en fonction des caractéristiques et des risques qui leur sont associés.
26. Au titre de la norme IPSAS 25, le PAM appliquait la méthode du corridor qui permettait de ne pas comptabiliser les montants des gains et pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi lorsqu'ils étaient inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies; les gains et les pertes supérieurs à 10 pour cent pouvaient être amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction. La méthode du corridor n'étant plus admise au titre de la norme IPSAS 39, la totalité des gains et pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans l'État des variations de l'actif net.
27. Conformément aux dispositions transitoires de la norme IPSAS 39, cette nouvelle norme a été appliquée rétrospectivement, ce qui a conduit à retraiter les éléments correspondants des états financiers de l'exercice 2016 (soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Le changement de méthode comptable se traduit par une augmentation de 23,5 millions de dollars du solde d'ouverture de l'actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une diminution de 42,5 millions du solde de clôture de l'actif net au 31 décembre 2016 et une augmentation du même montant des engagements au titre des avantages du personnel. Les états financiers I, II, III et IV ont été retraités et la Note 2.12 indique les soldes d'ouverture et de clôture des passifs liés aux avantages du personnel, tandis que l'état III et la Note 2.15 indiquent l'impact sur les soldes des fonds.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

28. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à

prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

29. Cette caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

### **Provisions et passifs éventuels**

30. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
31. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

### **Produits provenant des contributions**

32. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et lorsque leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. S'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit est constaté.

### **Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués**

33. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer.
34. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

### **Comptabilisation par fonds et information sectorielle**

35. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du

- PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
36. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
  37. Suite à l'approbation du Plan stratégique pour 2017-2021, les premiers plans stratégiques de pays établis selon le principe des budgets de portefeuille de pays ont été approuvés par le Conseil et mis à l'essai par le PAM en 2017. Ces PSP accompagnés d'un budget de portefeuille de pays appliquent le nouveau cadre relatif aux programmes et de financement, ce qui exige d'amender certains articles du Règlement général et du Règlement financier du PAM. En attendant d'être saisi des amendements d'ordre normatif, le Conseil a autorisé l'application à titre provisoire aux PSP pilotes des dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM se référant aux catégories d'activités existantes comme si elles se rapportaient aux PSP<sup>2</sup>.
  38. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
  39. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
  40. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
  41. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
  42. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

---

<sup>2</sup> WFP/EB.2/2016/15.

## Comparaisons budgétaires

43. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle ou aux résultats stratégiques du PAM.
44. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
45. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV Flux de trésorerie
46. Le budget présenté dans l'État V correspond aux besoins opérationnels du PAM et comprend le plan hiérarchisé. Celui-ci correspond à un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues de façon à tenir compte du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan hiérarchisé est décrit dans le Plan de gestion et comprend, d'une part, le plan de travail hiérarchisé pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

## Intérêts détenus dans d'autres entités

47. En 2017, le PAM a appliqué de nouvelles normes entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir: la norme IPSAS 34 sur les états financiers individuels, la norme IPSAS 35 sur les états financiers consolidés, la norme IPSAS 36 sur les investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, la norme IPSAS 37 sur les partenariats et la norme IPSAS 38 sur l'obligation d'information concernant les intérêts détenus dans d'autres entités. Ces cinq normes prescrivent la manière dont une entité doit comptabiliser les intérêts qu'elle détient dans d'autres entités. L'application de ces nouvelles normes n'a entraîné aucun changement dans la façon de mesurer, d'évaluer ou de présenter les montants dans les états financiers mais a nécessité la présentation d'informations supplémentaires sur les partenariats, lesquelles figurent à la Note 12.

**Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	110,4	178,3
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	62,7	53,4
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	398,0	218,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	697,8	327,2
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 268,9</b>	<b>777,5</b>

48. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

**Note 2.2: Placements à court terme**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Placements à court terme</b>		
Placements à court terme	1 198,9	1 169,1
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,4	7,5
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>1 206,3</b>	<b>1 176,6</b>

49. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2017, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
50. Les placements à court terme ont été évalués à 1 198,9 millions de dollars au 31 décembre 2017 (1 169,1 millions de dollars au 31 décembre 2016). Sur ce montant, 647,4 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (565,2 millions de dollars au 31 décembre 2016), 315,4 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (373,3 millions de dollars au 31 décembre 2016) et 236,1 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (230,6 millions de dollars au 31 décembre 2016). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
51. Au 31 décembre 2017, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés

détenus dans le portefeuille de placements est de 1,3 million de dollars (6,6 millions de dollars au 31 décembre 2016).

	2016	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2017
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	1 169,1	16,7	16,7	(3,1)	(0,5)	1 198,9
Fraction courante des placements à long terme	7,5	(0,5)	0,4	-	-	7,4
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>1 176,6</b>	<b>16,2</b>	<b>17,1</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>1 206,3</b>

52. En 2017, les placements à court terme ont augmenté de 29,8 millions de dollars. Cette augmentation comprend des pertes nettes latentes de 0,5 million de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 3,7 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,1 millions de dollars, soit 22,7 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

### Note 2.3: Contributions à recevoir

	2017	2016
<i>En millions de dollars</i>		
<b>Composition:</b>		
Portion courante	3 523,8	2 756,9
Portion non courante	378,2	488,4
<b>Total net des contributions à recevoir</b>	<b>3 902,0</b>	<b>3 245,3</b>
Contributions en espèces	3 825,2	3 165,5
Contributions en nature	208,4	206,9
<b>Total des contributions à recevoir avant provision</b>	<b>4 033,6</b>	<b>3 372,4</b>
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(124,2)	(111,6)
Provision pour dévalorisation	(7,4)	(15,5)
<b>Total net des contributions à recevoir</b>	<b>3 902,0</b>	<b>3 245,3</b>

53. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2017.
54. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
55. Le tableau ci-après montre le classement chronologique des contributions à recevoir:

	2017		2016	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
<b>Classement chronologique</b>				
2017	3 286,1	83		
2016	555,6	14	2 760,3	80
2015	80,1	2	522,5	15
2014 et années antérieures	56,1	1	180,9	5
<b>Total partiel</b>	<b>3 977,9</b>	<b>100</b>	<b>3 463,6</b>	<b>100</b>
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	55,7	-	(91,2)	-
<b>Total des contributions à recevoir avant provision</b>	<b>4 033,6</b>	<b>100</b>	<b>3 372,4</b>	<b>100</b>

56. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
57. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
58. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrée en 2017 est la suivante:

	2016	Utilisation	Augmentation/ n/ (diminution)	2017
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions</b>	<b>111,6</b>	<b>(128,9)</b>	<b>141,5</b>	<b>124,2</b>

59. En 2017, la réduction des contributions à recevoir s'est montée à 128,9 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2017, le montant final de la provision requise a été estimé à 124,2 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 141,5 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

60. Le montant comptabilisé est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs qui attestent d'une dévalorisation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir ("fait générateur de perte"), ce(ces) fait(s) générateur(s) de perte ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dévalorisation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.

61. En 2017, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2016	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2017
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Total de la provision pour dévalorisation</b>	<b>15,5</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>7,4</b>

62. En 2017, les annulations se montant à 1,4 million de dollars sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2017, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 7,4 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 6,7 millions de dollars de la provision a été inscrite à titre d'ajustement pour l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

#### Note 2.4: Stocks

63. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	503,1	490,0
Produits alimentaires en transit	190,3	140,2
<b>Total partiel, produits alimentaires</b>	<b>693,4</b>	<b>630,2</b>
Moins: provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,8)	(3,4)
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>689,6</b>	<b>626,8</b>
Articles non alimentaires	15,8	16,6
Moins: provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,6)	(0,2)
<b>Total, articles non alimentaires</b>	<b>15,2</b>	<b>16,4</b>
<b>Total des stocks</b>	<b>704,8</b>	<b>643,2</b>

<b>Produits alimentaires - rapprochement</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	626,8	631,5
Réintégration de: provision pour dévalorisation	3,4	3,2
Achats de produits alimentaires	1 443,2	1 304,2
Contributions en nature reçues	400,0	419,8
Transport et coûts connexes	411,0	315,2
<b>Total des stocks disponibles pour distribution</b>	<b>2 884,4</b>	<b>2 673,9</b>
Moins: Produits alimentaires distribués	(2 191,0)	(2 043,7)
Moins: Provision pour dévalorisation	(3,8)	(3,4)
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>689,6</b>	<b>626,8</b>

64. Pour 2017, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 197,5 millions de dollars (2 051,1 millions de dollars en 2016), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 191,0 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 6,5 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 043,7 millions de dollars et 7,4 millions de dollars respectivement en 2016).
65. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
66. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
67. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
68. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments ou d'entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
69. Au 31 décembre 2017, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,1 million de tonnes, d'une valeur de 693,4 millions de dollars, contre 1,0 million de tonnes et 630,2 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2016.
70. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,55 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 3,65 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2016, le montant de la provision représentait 0,54 pour cent pour les produits alimentaires et 1,23 pour cent pour les articles non alimentaires). La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2017, un montant de 1,3 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, est comptabilisé à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2017, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 4,4 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 2,1 millions de dollars de la provision pour dévalorisation.

71. En 2017, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2016	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2017
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation - produits alimentaires	3,4	-	0,4	3,8
Provision pour dévalorisation - articles non alimentaires	0,2	1,3	1,7	0,6
<b>Total des provisions</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,4</b>

## Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2017	2016
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	38,8	38,0
Avances au personnel	27,1	26,5
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	6,2	3,4
Comptes débiteurs divers	96,0	96,3
<b>Total, autres comptes débiteurs avant provision</b>	<b>168,1</b>	<b>164,2</b>
<b>Provision pour dévalorisation</b>	<b>(31,5)</b>	<b>(37,1)</b>
<b>Total net, autres comptes débiteurs</b>	<b>136,6</b>	<b>127,1</b>

72. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
73. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
74. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
75. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
76. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2017, le montant de la provision requise a été estimé à 31,5 millions de dollars, dont 29,7 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,8 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (36,0 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,1 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2016).

77. En 2017, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2016	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2017
	<i>En millions de dollars</i>				
<b>Total de la provision pour dévalorisation</b>	<b>37,1</b>	-	<b>9,7</b>	<b>(15,3)</b>	<b>31,5</b>

78. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour créances douteuses libellée en monnaies autres que le dollar.

79. Au 31 décembre 2017, le montant de la provision requise a été estimé à 31,5 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 9,7 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

### Note 2.6: Placements à long terme

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	65,2	69,1
Portion courante (Note 2.2)	(7,4)	(7,5)
<b>Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique</b>	<b>57,8</b>	<b>61,6</b>
Obligations	281,6	212,7
Actions	287,5	232,0
<b>Total, obligations et actions</b>	<b>569,1</b>	<b>444,7</b>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>626,9</b>	<b>506,3</b>

80. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.

81. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.

82. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2017, la valeur de réalisation de ces placements était de 78,4 millions de dollars (84,1 millions de dollars au 31 décembre 2016).

83. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

84. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
85. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 124,4 millions de dollars, est imputable à l'augmentation de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel. Le virement en espèces de 40,0 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
86. La variation des comptes de placements à long terme en 2017 est la suivante:

	2016	Apports/ (déductions)	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2017
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	444,7	40,0	5,4	12,1	66,9	569,1
Placements en STRIPS	61,6	(7,1)	3,3	-	-	57,8
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>506,3</b>	<b>32,9</b>	<b>8,7</b>	<b>12,1</b>	<b>66,9</b>	<b>626,9</b>

87. En 2017, les placements à long terme se sont accrus de 120,6 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments financiers dérivés (49,9 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 58,0 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 0,9 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les gains latents nets d'un montant de 9,7 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 3,3 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 3,7 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,1 millions de dollars, s'établit à 57,5 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

**Note 2.7: Immobilisations corporelles**

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	25,1	0,2	-	25,3	(3,3)	(0,6)	-	(3,9)	21,4
Temporaires	96,1	10,3	(3,3)	103,1	(60,5)	(13,4)	2,5	(71,4)	31,7
Matériel informatique	11,8	0,9	(0,3)	12,4	(10,2)	(0,9)	0,2	(10,9)	1,5
Matériel de bureau	28,2	2,2	(1,4)	29,0	(23,4)	(2,9)	1,2	(25,1)	3,9
Aménagements	0,6	-	-	0,6	(0,3)	-	-	(0,3)	0,3
Matériel de sécurité	5,8	0,6	(0,2)	6,2	(5,2)	(0,5)	0,3	(5,4)	0,8
Matériel de télécommunications	10,1	0,9	-	11,0	(8,0)	(1,4)	-	(9,4)	1,6
Véhicules à moteur	174,1	17,6	(15,8)	175,9	(112,8)	(23,5)	15,3	(121,0)	54,9
Outillage	7,0	1,9	(0,7)	8,2	(5,3)	(1,0)	0,1	(6,2)	2,0
Aménagements des locaux loués	20,9	1,7	(0,9)	21,7	(15,4)	(2,2)	1,0	(16,6)	5,1
Éléments d'actifs fixes en construction	5,0	0,9	(0,7)	5,2	-	-	-	-	5,2
<b>Total</b>	<b>384,7</b>	<b>37,2</b>	<b>(23,3)</b>	<b>398,6</b>	<b>(244,4)</b>	<b>(46,4)</b>	<b>20,6</b>	<b>(270,2)</b>	<b>128,4</b>

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	23,0	2,2	(0,1)	25,1	(2,7)	(0,6)	-	(3,3)	21,8
Temporaires	85,3	12,6	(1,8)	96,1	(49,1)	(12,8)	1,4	(60,5)	35,6
Matériel informatique	10,9	1,1	(0,2)	11,8	(9,3)	(1,1)	0,2	(10,2)	1,6
Matériel de bureau	25,9	3,0	(0,7)	28,2	(20,5)	(3,5)	0,6	(23,4)	4,8
Aménagements	0,4	0,2	-	0,6	(0,2)	(0,1)	-	(0,3)	0,3
Matériel de sécurité	5,5	0,3	-	5,8	(4,5)	(0,7)	-	(5,2)	0,6
Matériel de télécommunications	9,2	1,1	(0,2)	10,1	(6,7)	(1,4)	0,1	(8,0)	2,1
Véhicules à moteur	161,0	18,4	(5,3)	174,1	(94,0)	(23,5)	4,7	(112,8)	61,3
Outillage	6,8	0,3	(0,1)	7,0	(4,3)	(1,0)	-	(5,3)	1,7
Aménagements des locaux loués	19,7	3,0	(1,8)	20,9	(14,8)	(2,3)	1,7	(15,4)	5,5
Éléments d'actifs fixes en construction	2,9	4,2	(2,1)	5,0	-	-	-	-	5,0
<b>Total</b>	<b>350,6</b>	<b>46,4</b>	<b>(12,3)</b>	<b>384,7</b>	<b>(206,1)</b>	<b>(47,0)</b>	<b>8,7</b>	<b>(244,4)</b>	<b>140,3</b>

88. En 2017 et 2016, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments temporaires et des véhicules à moteur. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est chiffré au total à 13,9 millions de dollars (34,1 millions de dollars au 31 décembre 2016), dont 1,5 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons (8,2 millions de dollars au 31 décembre 2016). La valeur comptable nette de la catégorie des immobilisations corporelles est communiquée dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 46,4 millions de dollars (47,0 millions de dollars en 2016), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
89. Les immobilisations corporelles sont capitalisées si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
90. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2017 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

**Note 2.8: Immobilisations incorporelles**

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2017
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	54,8	0,5	1,2	56,5	(50,2)	(1,3)	-	(51,5)	5,0
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,8)	-	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,1	0,7	(1,2)	0,6	-	-	-	-	0,6
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>59,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>60,6</b>	<b>(53,7)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>-</b>	<b>(55,0)</b>	<b>5,6</b>

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2015	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2016
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	54,0	0,8	-	54,8	(49,1)	(1,1)	-	(50,2)	4,6
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,7)	(0,1)	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,6)	(0,1)	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,1	1,0	-	1,1	-	-	-	-	1,1
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>57,6</b>	<b>1,8</b>	<b>-</b>	<b>59,4</b>	<b>(52,4)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>-</b>	<b>(53,7)</b>	<b>5,7</b>

91. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
92. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est incluse dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 1,3 million de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

### Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	157,5	101,0
Montants dus aux donateurs	27,2	25,9
Comptes créditeurs divers	67,7	65,6
<b>Total partiel, dettes</b>	<b>252,4</b>	<b>192,5</b>
Charges à payer	402,5	365,3
<b>Total, dettes et charges à payer</b>	<b>654,9</b>	<b>557,8</b>

93. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
94. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
95. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
96. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

### Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Composition:</b>		
Portion courante	1 550,0	486,9
Portion non courante	378,2	499,3
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 928,2</b>	<b>986,2</b>

97. Les produits constatés d'avance correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs étant donné que l'année stipulée par le donateur débute après la fin de l'exercice financier en cours.
98. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois. La part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période débutant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

99. Conformément à la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1, le montant des produits constatés d'avance est diminué et celui des produits des contributions est comptabilisé dans l'État de la situation financière au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur.
100. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée, comme stipulé par le donateur:

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Année de contribution</b>		
2021	17,2	10,3
2020	111,4	55,7
2019	249,6	139,0
2018	1 550,0	294,3
2017	-	486,9
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>1 928,2</b>	<b>986,2</b>

#### Note 2.11: Provisions

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Provisions pour remboursements aux donateurs</b>	<b>6,3</b>	<b>7,0</b>

101. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
102. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2017 est la suivante:

	2016	Utilisation	Augmentati on/ (diminution)	2017
	<i>En millions de dollars</i>			
<b>Provisions pour remboursements aux donateurs</b>	<b>7,0</b>	<b>(17,4)</b>	<b>16,7</b>	<b>6,3</b>

103. En 2017, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 17,4 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2017, le montant final de la provision requise a été estimé à 6,3 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 16,7 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

**Note 2.12: Avantages du personnel**

	2017	2016 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>Composition:</b>		
Portion courante	36,9	7,8
Portion non courante	841,2	694,8
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>878,1</b>	<b>702,6</b>

104. Avec l'adoption de la norme IPSAS 39 décrite à la Note 1, la méthode du corridor, dont l'usage était autorisé par la norme IPSAS 25 pour les avantages postérieurs à l'emploi, a été éliminée et les gains et pertes actuariels afférents aux régimes à prestations définies doivent désormais être intégralement pris en compte. Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, le PAM a retraité les soldes d'ouverture et de clôture relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi pour augmenter les passifs afférents aux avantages du personnel au titre de ces régimes dans l'État de la situation financière et comptabiliser les gains et pertes actuariels des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dans l'État des variations de l'actif net.

	2017			2016 (montants retraités)
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Avantages à court terme	3,0	33,9	36,9	7,8
Avantages postérieurs à l'emploi	766,0	1,5	767,5	595,1
Autres avantages à long terme	68,6	5,1	73,7	99,7
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>837,6</b>	<b>40,5</b>	<b>878,1</b>	<b>702,6</b>

**2.12.1 Avantages à court terme du personnel**

105. Les avantages à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des régimes à prestations. Les montants engagés mais non versés ont été estimés par des cabinets d'actuaire et portés aux passifs à court terme afférents aux avantages du personnel.

**2.12.2 Avantages postérieurs à l'emploi**

106. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les régimes à prestations définies, qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

107. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le BMIP couvre les membres du personnel du cadre organique

ou des services généraux en poste au Siège. Le MICS couvre le personnel recruté sur le plan local en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Les engagements au titre des prestations définies des Plans d'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par le PAM et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité.

108. Le régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
109. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service et, dans certaines circonstances, de compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

### **2.12.3 Autres avantages à long terme du personnel**

110. Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.
111. Ces avantages postérieurs à l'emploi sont dus pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (désigné collectivement par l'expression "personnel recruté localement"). Ces deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

### **2.12.4 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel**

112. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM. Au 31 décembre 2017, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 878,1 millions de dollars, dont 837,6 millions de dollars calculés par des actuaires et 40,5 millions de dollars calculés par le PAM (690,6 millions de dollars et 12,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2016, montants retraités).
113. Sur ce montant total de 878,1 millions de dollars, 516,9 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (455,2 millions de dollars au 31 décembre 2016, montant retraité). Le solde de 361,2 millions de dollars (247,5 millions de dollars au 31 décembre 2016, montant retraité) a été imputé au Fonds général.
114. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts, actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans, si toutes les hypothèses se concrétisent.

### **2.12.5 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ**

115. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi (Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et

Fonds de réserve du Plan d'indemnisation) et autres avantages liés au départ sont déterminés par des actuaires sur la base d'hypothèses et de méthodes d'évaluation actuarielle tenant compte des règles du Régime et des indemnités à payer.

116. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages liés au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 834,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 (687,8 millions de dollars en 2016, montant retraité); sur ce total, 580,1 millions de dollars correspondent aux avantages des membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (508,4 millions de dollars en 2016, montant retraité), et 254,5 millions de dollars aux avantages du personnel recruté localement (179,4 millions de dollars en 2016, montant retraité).
117. Au titre de la norme IPSAS 39, les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi calculées par les actuaires ne comprennent pas l'amortissement des gains/(pertes), contrairement aux évaluations antérieures appliquant la méthode du corridor admise par la norme IPSAS 25. Le montant total des gains/(pertes) actuariels correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi figure donc désormais dans l'État des variations de l'actif net. Les gains/(pertes) actuariels afférents à d'autres avantages liés au départ continuent d'être inscrits en charges dans l'État des résultats financiers pour l'exercice auquel ils se rapportent.

#### 2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

118. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2017, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2016.
119. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2017, ainsi que l'évolution des différents plans et régimes constatée depuis la date de la précédente évaluation, ont entraîné une augmentation du montant net des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ, soit 146,8 millions de dollars au total (116,9 millions de dollars en 2016, montant retraité).
120. Conformément à la norme IPSAS 39, les principales hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
121. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ au 31 décembre 2017.

Taux d'actualisation	2,7 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement; ce taux a été établi sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant les membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (3,0 pour cent dans l'évaluation actuarielle de 2016 effectuée sur la base des indices) 4,0 pour cent sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant le personnel recruté localement (4,7 pour cent lors de l'évaluation de 2016).
----------------------	---

Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	<p>BMIP – 4,6 pour cent pour 2018, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2030, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 3,7 pour cent en 2033 et chaque année par la suite (5,0 pour cent par an pour 2017, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,4 pour cent en 2029, puis de 0,1 pour cent tous les trois ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2041 et au-delà)</p> <p>Pour le MICS, les actuaires ont tablé sur une augmentation de 9,2 pour cent en 2018, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 7,1 pour cent en 2025, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 5,1 pour cent en 2035, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (comme lors de l'évaluation de 2016)</p>
Augmentation annuelle des traitements	3,5 pour cent, plus composante mérite
Hausse annuelle du coût de la vie	1,9 pour cent pour le personnel international et 2,2 pour cent pour le personnel national (2,5 pour cent lors de l'évaluation au 31 décembre 2016)
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2017
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2017 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2017 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Méthode actuarielle	<p>Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.</p> <p>Autres régimes d'indemnités pour cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction jusqu'à la date de cessation de service. Lors de l'évaluation de 2016, pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, la méthode des unités de crédits projetées a été utilisée, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés.</p> <p>Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées</p>

122. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 *Rapprochement des engagements au titre des prestations définies*

	<b>Plans d'assurance maladie après la cessation de service</b>	<b>Autres avantages liés au départ</b>	<b>Régime des indemnités pour cessation de service</b>	<b>Fonds de réserve du Plan d'indemnisation</b>	<b>Total</b>
<i>En millions de dollars</i>					
<b>Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2016 (montants retraités)</b>	<b>561,3</b>	<b>94,3</b>	<b>20,1</b>	<b>12,1</b>	<b>687,8</b>
Coût des services pour 2017	36,1	3,8	1,6	0,5	42,0
Charges financières pour 2017	19,6	2,9	0,6	0,4	23,5
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2017	(5,1)	(7,4)	(2,8)	(0,5)	(15,8)
Cotisations des participants	1,7	-	-	-	1,7
Changement de la période d'imputation des jours de congé accumulés	-	(21,6)	-	-	(21,6)
Changements apportés aux plans et régimes	36,0	0,3	2,8	-	39,1
Autres (gains)/pertes actuariels	80,0	(3,7)	0,6	1,0	77,9
<b>Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2017</b>	<b>729,6</b>	<b>68,6</b>	<b>22,9</b>	<b>13,5</b>	<b>834,6</b>

2.12.5.3 *Charges annuelles pour l'année civile 2017*

	<b>Plans d'assurance maladie après la cessation de service</b>	<b>Autres avantages liés au départ</b>	<b>Régime des indemnités pour cessation de service</b>	<b>Fonds de réserve du Plan d'indemnisation</b>	<b>Total</b>
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	36,1	3,8	1,6	0,5	42,0
Charges financières	19,6	2,9	0,6	0,4	23,5
(Gains)/pertes actuariels	-	(3,4)	-	-	(3,4)
<b>Total dépenses</b>	<b>55,7</b>	<b>3,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,9</b>	<b>62,1</b>

2.12.5.4 *Rapprochement de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies*

	<b>Plans d'assurance maladie après</b>	<b>Autres avantages liés au départ</b>	<b>Régime des indemnités</b>	<b>Fonds de réserve du Plan d'indemnisation</b>	<b>Total</b>
--	--	--	----------------------------------	---	--------------

	la cessation de service		pour cessation de service		
	<i>En millions de dollars</i>				
<b>Engagements au titre des prestations définies</b>					
Anciens employés	203,9	-	-	10,5	214,5
Employés en activité	525,7	68,6	22,9	3,0	620,1
<b>Total</b>	<b>729,6</b>	<b>68,6</b>	<b>22,9</b>	<b>13,5</b>	<b>834,6</b>
(Gain)/perte des engagements au titre des prestations définies	116,0	(3,4)	3,4	1,0	117,0

### 2.12.6 Passif lié aux avantages du personnel – Analyse de sensibilité

123. La principale hypothèse utilisée lors de l'évaluation de tous les régimes d'avantages du personnel concerne le taux d'actualisation. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation appliqué aux passifs liés aux avantages du personnel figure au tableau ci-après.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
<b>Engagements au titre des prestations définies</b>					
Hypothèse de taux d'actualisation actuel moins 1%	951,3	74,8	25,0	16,4	1 067,5
Hypothèse de taux d'actualisation actuel	729,6	68,6	22,9	13,5	834,6
Hypothèse de taux d'actualisation actuel plus 1%	570,3	63,1	21,0	11,4	665,8

#### 2.12.6.1 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

124. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.

125. S'agissant du BMIP, l'analyse de sensibilité effectuée pour chacune de ces hypothèses est présentée au tableau ci-après.

Taux de change	Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
		2,7%	3,7%	4,7%
<i>En millions de dollars</i>				
1,095 dollar pour 1 euro	3,7%	289,7	359,8	453,2
1,195 dollar pour 1 euro	3,7%	307,2	381,6	480,6
1,295 dollar pour 1 euro	3,7%	324,7	403,4	508
1,095 dollar pour 1 euro	2,7%	361,8	456,7	584,8
1,195 dollar pour 1 euro	2,7%	383,7	484,3	620,1
1,295 dollar pour 1 euro	2,7%	405,6	512,0	655,6
1,095 dollar pour 1 euro	1,7%	460,4	591,0	769,8
1,195 dollar pour 1 euro	1,7%	488,2	626,8	816,4
1,295 dollar pour 1 euro	1,7%	516,1	662,6	863,00

126. Ces résultats tablent sur le postulat selon lequel les demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées.

127. S'agissant du MICS, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
	3,0%	4,0%	5,0%
<i>En millions de dollars</i>			
5,0%	148,0	188,7	243,5
4,0%	190,0	245,3	321,3
3,0%	247,0	324,6	431,7

### 2.12.7 Coûts prévus en 2018

128. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 14,1 millions de dollars pour 2018, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Contributions du PAM prévues pour 2018	5,4	6,6	1,7	0,4	14,1

### 2.12.8 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

129. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
130. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
131. En 2017, la Caisse des pensions a détecté des anomalies dans les données de recensement utilisées lors de l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015. En conséquence, faisant exception au cycle biennal normal, la Caisse des pensions a reconduit au 31 décembre 2016 les données sur les participants au 31 décembre 2013 pour établir ses états financiers de 2016. Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 est en cours.
132. Cette reconduction des données sur la participation a donné un taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, de 150,1 pour cent (127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Il était de 101,4 pour cent (91,2 pour cent dans l'évaluation de 2013) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
133. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2016, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

134. Si cet article était invoqué en raison d'un déficit actuariel intervenu durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée devrait, pour couvrir le déficit, verser une somme calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2014, 2015 et 2016); sur les 6 751,0 millions de dollars de cotisations à la Caisse des pensions, le PAM a payé 4 pour cent.
135. En 2017, les cotisations versées par le PAM à la Caisse des pensions se sont montées à 97,5 millions de dollars. En 2018, ces cotisations devraient s'élever à 100,7 millions de dollars.
136. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
137. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

### **2.12.9 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service**

138. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'autoassurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

#### **Note 2.13: Prêt**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,7	5,7
Fraction non-courante du prêt	72,4	78,1
<b>Total</b>	<b>78,1</b>	<b>83,8</b>

139. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.

140. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,4 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
141. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2017, le coût total amorti du prêt était de 78,1 millions de dollars (83,8 millions de dollars au 31 décembre 2016), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,7 millions de dollars et la portion à long terme à 72,3 millions de dollars (respectivement 5,7 millions de dollars et 78,1 millions de dollars en 2016).
142. En 2017, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 1,9 million de dollars (2,1 millions de dollars au 31 décembre 2016), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,3 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2017 et (0,4) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt sur la base de sa valeur actuelle nette.
143. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,4 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,4) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

## Note 2.14: Instruments financiers

### 2.14.1 Nature des instruments financiers

144. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.
145. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 199,3	1 170,4
Placements détenus jusqu'à l'échéance	65,2	69,1
Prêts et créances	5 103,3	3 950,5
Actifs financiers réalisables	568,7	443,4
<b>Total partiel</b>	<b>6 936,5</b>	<b>5 633,4</b>
Actifs non financiers	1 043,0	988,6
<b>Total</b>	<b>7 979,5</b>	<b>6 622,0</b>

146. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.
147. L'intégralité des passifs financiers significatifs est constatée au coût amorti.

148. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1 199,3	-	1 199,3	-	1 169,4	1,0	1 170,4
Actifs financiers réalisables	263,4	304,2	1,1	568,7	224,3	217,2	1,9	443,4
<b>Total</b>	<b>263,4</b>	<b>1 503,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1 768,0</b>	<b>224,3</b>	<b>1 386,6</b>	<b>2,9</b>	<b>1 613,8</b>

149. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

150. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

151. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016.

	2017			2016		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
<b>Solde d'ouverture</b>	1,0	1,9	2,9	9,4	-	9,4
Gains (pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	0,2	0,2	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	-	1,1	1,1	1,0	3,0	4,0
Cessions	-	(1,0)	(1,0)	-	(1,0)	(1,0)
Variation du capital	-	-	-	(9,4)	-	(9,4)
Transferts	(1,0)	(1,1)	(2,1)	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,9</b>

152. En 2017, un montant de 2,1 millions de dollars a été transféré du niveau 3 au niveau 2 en raison d'une plus grande disponibilité des données de marché relatives aux obligations émises par deux sociétés commerciales.

### 2.14.2 Risque de crédit

153. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.

154. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.

155. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour créances douteuses.

### 2.14.3 Risque de taux d'intérêt

156. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2017, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 1,80 pour cent et de 1,97 pour cent (1,20 pour cent et 1,78 pour cent, respectivement, en 2016). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,71 an pour les placements à court terme et de 6,48 ans pour les placements en obligations à long terme (0,62 an et 6,09 ans, respectivement, en décembre 2016). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

#### **2.14.4 Risque de change**

157. Au 31 décembre 2017, 92 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 8 pour cent en euros et dans d'autres monnaies (90 pour cent en dollar des États-Unis, 9 pour cent en euro et les 1 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2016). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 59 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 23 pour cent en euros, 5 pour cent en dollars du Canada et 13 pour cent dans d'autres monnaies (66 pour cent en dollars des États-Unis, 18 pour cent en euros, 8 pour cent en dollars du Canada et 8 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2016).
158. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par un gain réalisé de 0,3 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 0,1 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2018, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter un total de 51,2 millions d'euros sur 12 mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2017, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 59,2 millions de dollars, ce qui représentait un gain latent de 3,1 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2017. Ces gains réalisés et ces gains latents sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

#### **2.14.5 Risque de marché**

159. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme pourrait varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
160. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latent de 13,5 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latent de 18,4 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
161. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latent de 0,01 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,2 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
162. Sensibilité aux variations des prix des actions - Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 2,9 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.

163. Sensibilité concernant les contrats de change à terme - Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,6 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latents de 0,5 million de dollars reflétés dans l'État des résultats financiers.

### Note 2.15: Solde des fonds et réserves

164. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme. Ils constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2017				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
			(Solde)	Réserves	
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (montants retraités)</b>	<b>3 761,0</b>	<b>225,4</b>	<b>(31,5)</b>	<b>329,7</b>	<b>4 284,6</b>
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice</b>	<b>(333,0)</b>	<b>(66,7)</b>	<b>611,4</b>	<b>-</b>	<b>211,7</b>
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017</b>					
Avances à des projets	154,2	-	-	(154,2)	-
Montants remboursés par des projets	(114,5)	-	-	114,5	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(90,4)	90,4	-
Virements entre fonds	225,1	25,7	(250,8)	-	-
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	(120,4)	-	<b>(120,4)</b>
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	58,0	-	<b>58,0</b>
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>264,8</b>	<b>25,7</b>	<b>(403,6)</b>	<b>50,7</b>	<b>(62,4)</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2017</b>	<b>3 692,8</b>	<b>184,4</b>	<b>176,3</b>	<b>380,4</b>	<b>4 433,9</b>

	2016				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
	(Solde)	(Solde)	(Solde)	Réserves	
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	3 208,6	295,8	(12,0)	278,2	<b>3 770,6</b>
Modification de la méthode comptable	-	-	23,5	-	<b>23,5</b>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (montants retraités)</b>	<b>3 208,6</b>	<b>295,8</b>	<b>11,5</b>	<b>278,2</b>	<b>3 794,1</b>
<b>Excédent/(déficit) de l'exercice</b>	<b>223,1</b>	<b>(90,4)</b>	<b>408,7</b>	<b>-</b>	<b>541,4</b>
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2016</b>					
Avances à des projets	215,2	-	-	(215,2)	-
Montants remboursés par des projets	(124,7)	-	-	124,7	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(142,0)	142,0	-
Virements entre fonds	238,8	20,0	(258,8)	-	-
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	(65,7)	-	<b>(65,7)</b>
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	14,8	-	<b>14,8</b>
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>329,3</b>	<b>20,0</b>	<b>(451,7)</b>	<b>51,5</b>	<b>(50,9)</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2016 (montants retraités)</b>	<b>3 761,0</b>	<b>225,4</b>	<b>(31,5)</b>	<b>329,7</b>	<b>4 284,6</b>

165. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds de catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
166. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.
167. La modification de la méthode de comptabilisation des avantages du personnel décrite à la Note 1 a eu pour corollaire la correction du montant indiqué les années précédentes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

168. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2017, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le CII; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

Note	2017				Total
	Réserve opérationnelle 2.15.1	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres 2.15.2	CII 2.15.3	Compte de péréquation des dépenses AAP 2.15.4	
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>95,2</b>	<b>6,0</b>	<b>16,1</b>	<b>212,4</b>	<b>329,7</b>
Avances à des projets	-	-	(154,2)	-	<b>(154,2)</b>
Montants remboursés par des projets	-	-	114,5	-	<b>114,5</b>
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(13,5)	<b>(13,5)</b>
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	0,4	<b>0,4</b>
Annulation de prêts	(2,2)	-	-	-	<b>(2,2)</b>
Reconstitutions	-	-	33,2	-	<b>33,2</b>
Virement du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII	-	-	15,0	(15,0)	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	72,5	<b>72,5</b>
<b>Total des variations de l'exercice</b>	<b>(2,2)</b>	<b>-</b>	<b>8,5</b>	<b>44,4</b>	<b>50,7</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2017</b>	<b>93,0</b>	<b>6,0</b>	<b>24,6</b>	<b>256,8</b>	<b>380,4</b>

169. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

### **2.15.1 Réserve opérationnelle**

170. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).

171. En 2017, le Directeur exécutif a approuvé l'annulation d'un prêt non recouvrable du dispositif de prêt interne en faveur des projets, lequel a été imputé à la Réserve opérationnelle.
172. Au 31 décembre 2017, le solde de la Réserve opérationnelle s'élevait à 93,0 millions de dollars, un chiffre inférieur à son montant approuvé de 95,2 millions de dollars.

### **2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres**

173. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).
174. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2017.

### **2.15.3 Compte d'intervention immédiate**

175. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
176. En 2017, le CII a reçu 33,2 millions de dollars à titre de reconstitution. En outre, un montant de 15 millions de dollars a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP vers le CII conformément à la décision 2016/EB.2/6 iv) du Conseil relative au Plan de gestion du PAM pour 2017-2019.
177. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 154,2 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 114,5 millions de dollars.
178. Au 31 décembre 2017, le solde du CII s'établissait à 24,6 millions de dollars, un chiffre bien inférieur à l'objectif de 200,0 millions de dollars fixé par le Conseil (décision 2014/EB.2/4).
179. Au 31 décembre 2017, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 89,5 millions de dollars (148,9 millions de dollars en 2016).

### **2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes**

180. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
181. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 0,4 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2017 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
182. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 72,5 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2017 (108,8 millions de dollars d'excédent en 2016).
183. Au 31 décembre 2017, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 256,8 millions de dollars.

### Note 3: Produits

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>3.1 Contributions en espèces</b>		
Contributions aux coûts directs	5 407,3	5 021,1
Contributions aux CAI	401,2	382,4
<b>Total partiel</b>	<b>5 808,5</b>	<b>5 403,5</b>
<b>Moins:</b>		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(193,7)	(103,1)
<b>Total des contributions en espèces</b>	<b>5 614,8</b>	<b>5 300,4</b>
<b>3.2 Contributions en nature</b>		
Contributions en nature sous forme de produits	352,5	442,0
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	31,6	32,0
<b>Total partiel</b>	<b>384,1</b>	<b>474,0</b>
<b>Plus (moins):</b>		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	1,0	(3,3)
<b>Total des contributions en nature</b>	<b>385,1</b>	<b>470,7</b>
<b>3.3 Écart de change</b>	<b>231,0</b>	<b>(31,3)</b>
<b>3.4 Rendement des placements</b>		
Gains (pertes) nets latents réalisés sur les placements	9,5	(7,8)
Gains nets latents sur les placements	8,5	1,7
Rendement des placements	33,0	26,4
<b>Rendement total des placements</b>	<b>51,0</b>	<b>20,3</b>
<b>3.5 Autres produits</b>		
Produits de la fourniture de biens et services	128,4	119,4
Produits accessoires	20,6	29,4
<b>Total des autres produits</b>	<b>149,0</b>	<b>148,8</b>
<b>Total des produits</b>	<b>6 430,9</b>	<b>5 908,9</b>

184. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (Note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.

185. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.

186. Au cours de l'exercice 2017, les autres produits perçus se sont montés à 149,0 millions de dollars, dont 128,4 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (119,4 millions de dollars au 31 décembre 2016) et 20,6 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (29,4 millions de dollars au 31 décembre 2016). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le compte spécial des services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

## Note 4: Charges

	2017	2016 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
<b>4.1 Transferts de type monétaire effectués</b>		
Transferts monétaires et bons	1 368,7	856,2
Transferts de bon-produits	77,4	26,1
<b>Transferts de type monétaire effectués</b>	<b>1 446,1</b>	<b>882,3</b>
<b>4.2 Produits alimentaires distribués</b>	<b>2 197,5</b>	<b>2 051,1</b>
<b>4.3 Services de distribution et services connexes</b>	<b>664,4</b>	<b>641,4</b>
<b>4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel</b>		
Personnel recruté aux niveaux international et national	644,3	608,6
Consultants	123,0	108,2
Volontaires des Nations Unies	2,5	3,5
Personnel temporaire	89,9	84,3
Autres dépenses de personnel	24,3	22,1
<b>Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel</b>	<b>884,0</b>	<b>826,7</b>
<b>4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement</b>		
Télécommunications et technologies de l'information	13,9	11,1
Matériel	106,5	99,4
Fournitures de bureau et biens consommables	19,5	24,4
Charges courantes (électricité, etc.)	7,4	7,2
Entretien et exploitation des véhicules	27,1	28,7
<b>Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement</b>	<b>174,4</b>	<b>170,8</b>
<b>4.6 Services contractuels et autres services</b>		
Opérations de transport aérien	336,8	315,5
Autres services contractuels	335,8	282,3
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	30,2	31,5
Services de sécurité et autres	22,1	24,0

	<b>2017</b>	<b>2016 (montants retraits)</b>
	<i>En millions de dollars</i>	
Contrats de location	34,6	36,2
<b>Total des services contractuels et autres services</b>	<b>759,5</b>	<b>689,5</b>
<b>4.7 Charges financières</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>
<b>4.8 Dépréciation et amortissement</b>	<b>47,7</b>	<b>48,3</b>
<b>4.9 Autres charges</b>		
Services d'entretien	5,3	6,6
Assurances	15,4	7,8
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	4,2	3,5
Dévalorisation et passation par profits et pertes	(0,1)	15,4
Autres	18,9	22,0
<b>Total des autres charges</b>	<b>43,7</b>	<b>55,3</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6 219,2</b>	<b>5 367,5</b>

187. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 14,2 millions de dollars (21,1 millions de dollars en décembre 2016) (Note 9).
188. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2017, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 87 millions de dollars (121 914 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (67,9 millions de dollars ou 93 543 tonnes au 31 décembre 2016).
189. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
190. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service et comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
191. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

## Note 5: État des flux de trésorerie

192. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des

activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

## **Note 6: État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs**

193. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
194. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
195. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2017-2019, qui ventile le budget par année.
196. L'État V comprend une colonne – Plan hiérarchisé – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan de travail hiérarchisé approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2016 (WFP/EB.2/2016/5-A/1/Rev.2) comprend les coûts directs des projets et les coûts des PSP, les dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes et les initiatives internes d'importance primordiale.
197. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan hiérarchisé et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration du Directeur exécutif.
198. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
199. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
200. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.

201. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
202. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017:

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<i>En millions de dollars</i>				
<b>Montant effectif sur une base comparable (État V)</b>	<b>(5 769,9)</b>	-	-	<b>(5 769,9)</b>
Différences de bases d'établissement	179,9	(115,2)	(7,7)	57,0
Différences de présentation	6 375,2	-	-	6 375,2
Différences d'entités	(170,9)	-	-	(170,9)
<b>Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)</b>	<b>614,3</b>	<b>(115,2)</b>	<b>(7,7)</b>	<b>491,4</b>

## Note 7: Information sectorielle

### Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2017				Total	2016 (montants retraits)
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
<b>Actifs</b>						
<b>Actifs - court terme</b>						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 573,4	663,6	238,2	-	2 475,2	1 954,1
Contributions à recevoir	3 167,0	269,1	87,7	-	3 523,8	2 756,9
Stocks	592,3	105,7	6,8	-	704,8	643,2
Autres comptes débiteurs	109,9	421,3	5,3	(399,9)	136,6	127,1
	<b>5 442,6</b>	<b>1 459,7</b>	<b>338,0</b>	<b>(399,9)</b>	<b>6 840,4</b>	<b>5 481,3</b>

	2017				2016 (montants retraités)	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
<b>Actifs - long terme</b>						
Contributions à recevoir	187,0	142,1	49,1	-	378,2	488,4
Placements à long terme	-	626,9	-	-	626,9	506,3
Immobilisations corporelles	85,6	41,0	1,8	-	128,4	140,3
Immobilisations incorporelles	0,1	5,5	-	-	5,6	5,7
	<b>272,7</b>	<b>815,5</b>	<b>50,9</b>	<b>-</b>	<b>1 139,1</b>	<b>1 140,7</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>5 715,3</b>	<b>2 275,2</b>	<b>388,9</b>	<b>(399,9)</b>	<b>7 979,5</b>	<b>6 622,0</b>
<b>Passifs</b>						
<b>Passifs - court terme</b>						
Dettes et charges à payer	552,0	382,5	120,3	(399,9)	654,9	557,8
Produits constatés d'avance	1 278,5	238,1	33,4	-	1 550,0	486,9
Provisions	4,6	-	1,7	-	6,3	7,0
Avantages du personnel	-	36,9	-	-	36,9	7,8
Prêt	-	5,7	-	-	5,7	5,7
	<b>1 835,1</b>	<b>663,2</b>	<b>155,4</b>	<b>(399,9)</b>	<b>2 253,8</b>	<b>1 065,2</b>
<b>Passifs - long terme</b>						
Produits constatés d'avance	187,4	141,7	49,1	-	378,2	499,3
Avantages du personnel	-	841,2	-	-	841,2	694,8
Prêt	-	72,4	-	-	72,4	78,1
	<b>187,4</b>	<b>1 055,3</b>	<b>49,1</b>	<b>-</b>	<b>1 291,8</b>	<b>1 272,2</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>2 022,5</b>	<b>1 718,5</b>	<b>204,5</b>	<b>(399,9)</b>	<b>3 545,6</b>	<b>2 337,4</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>3 692,8</b>	<b>556,7</b>	<b>184,4</b>	<b>-</b>	<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>
<b>Solde des fonds et réserves</b>						
Soldes des fonds	3 692,8	176,3	184,4	-	4 053,5	3 954,9
Réserves	-	380,4	-	-	380,4	329,7
<b>Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2017</b>	<b>3 692,8</b>	<b>556,7</b>	<b>184,4</b>	<b>-</b>	<b>4 433,9</b>	<b>4 284,6</b>
<b>Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2016</b>	<b>3 761,0</b>	<b>298,2</b>	<b>225,4</b>	<b>-</b>	<b>4 284,6</b>	

**Note 7.2: État de la situation financière par secteur**

	2017				Total	2016 (montants retraités)
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
<b>Produits</b>						
Contributions en espèces	4 777,1	735,8	101,9	-	5 614,8	5 300,4
Contributions en nature	365,6	16,5	3,0	-	385,1	470,7
Écart de change	13,6	218,2	(0,8)	-	231,0	(31,3)
Rendement des placements	0,1	50,7	0,2	-	51,0	20,3
Autres produits	138,8	1 045,4	-	(1 035,2)	149,0	148,8
<b>Total des produits</b>	<b>5 295,2</b>	<b>2 066,6</b>	<b>104,3</b>	<b>(1 035,2)</b>	<b>6 430,9</b>	<b>5 908,9</b>
<b>Charges</b>						
Transferts de type monétaire effectués	1 438,1	-	8,0	-	1 446,1	882,3
Produits alimentaires distribués	2 181,7	852,0	3,2	(839,4)	2 197,5	2 051,1
Services de distribution et services connexes	651,2	16,3	28,8	(31,9)	664,4	641,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	510,7	313,9	72,7	(13,3)	884,0	826,7
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	128,6	45,9	13,2	(13,3)	174,4	170,8
Services contractuels et autres services	641,6	190,7	40,3	(113,1)	759,5	689,5
Charges financières	-	1,9	-	-	1,9	2,1
Dépréciation et amortissement	29,4	16,9	1,4	-	47,7	48,3
Autres charges	46,9	17,6	3,4	(24,2)	43,7	55,3
<b>Total des charges</b>	<b>5 628,2</b>	<b>1 455,2</b>	<b>171,0</b>	<b>(1 035,2)</b>	<b>6 219,2</b>	<b>5 367,5</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice 2017</b>	<b>(333,0)</b>	<b>611,4</b>	<b>(66,7)</b>	<b>-</b>	<b>211,7</b>	<b>541,4</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice 2016</b>	<b>223,1</b>	<b>408,7</b>	<b>(90,4)</b>	<b>-</b>	<b>541,4</b>	

203. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 268,9	777,5
Placements à court terme	1 206,3	1 176,6
<b>Total de la trésorerie et des placements à court terme</b>	<b>2 475,2</b>	<b>1 954,1</b>

204. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

205. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

## Note 8: Engagements et imprévus

### Note 8.1: Engagements

#### 8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	41,3	39,5
De 1 à 5 ans	58,6	26,8
Plus de 5 ans	5,0	1,0
<b>Total des engagements afférents aux baux immobiliers</b>	<b>104,9</b>	<b>67,3</b>

206. Au 31 décembre 2017, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 17 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 51 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (18 pour cent et 4 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2016). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

#### 8.1.2 Autres engagements

207. Au 31 décembre 2017, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	206,6	286,3
Transport – produits alimentaires	142,0	131,1
Services	119,1	113,6
Articles non alimentaires	42,2	51,7
Équipement	10,7	8,2
<b>Total des engagements non réglés</b>	<b>520,6</b>	<b>590,9</b>

208. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

### **Note 8.2: Actifs et passifs éventuels**

209. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.

210. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010, comme indiqué ci-après.

211. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 3,2 millions de dollars au 31 décembre 2017).

212. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,6 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.

213. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.

214. La procédure pénale étant désormais achevée, l'exécution de la décision du tribunal à l'encontre des avoirs saisis est en cours.

## Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes

215. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
216. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées.

	2017	2016
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,3	0,4
Contributions à recevoir	2,8	4,4
Pertes de produits alimentaires	14,2	21,1
Passation par profits et pertes de pertes de produits alimentaires	5,6	-
Pertes de produits non alimentaires	1,3	0,1
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,9	1,4
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	16 961	23 786

217. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais encourus sur le terrain dans les situations d'urgence. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes de produits alimentaires sont celles intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. La passation par profits et pertes a trait au règlement définitif d'une réclamation concernant un gouvernement donateur pour des pertes occasionnées en 2012 au titre d'un programme d'alimentation scolaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par profits et pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.
218. Les cas de fraude signalés en 2017 comprenaient des fraudes concernant les indemnités et des fraudes commises par des fournisseurs et des partenaires, par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 141 198 dollars (314 964 dollars, dont 23 100 dollars ont été recouverts en 2016).

## Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

### Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2017	8	6	1,1	0,8	0,3	2,2	0,1
Principaux dirigeants, 2016	6	6	1,2	0,4	0,3	1,9	0,1

219. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs et le Chef de cabinet ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

### Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2017	36	28	4,3	2,2	1,2	7,7	1,2
Autres membres de la haute direction, 2016	37	28	4,5	2,2	1,1	7,8	1,2

220. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.

221. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.

222. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
223. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces avantages du personnel sont exposées dans la Note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
224. En 2017, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars en 2016). Aucun versement d'indemnités n'a été effectué à de proches parents des principaux dirigeants en 2017 et 2016.
225. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

### **Note 11: Événements postérieurs à la date de clôture**

226. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2017. À la date de signature des présents états financiers par l'Auditeur externe, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

### **Note 12: Intérêts détenus dans d'autres entités**

#### **Centre international de calcul**

227. Le Centre international de calcul (CIC) a été établi en janvier 1971 en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le CIC fournit des services ayant trait aux technologies de l'information et à la communication à des partenaires et des utilisateurs du système des Nations Unies. En tant que partenaire lié au mandat du CIC, le PAM serait responsable à titre proportionnel en cas de recours d'un tiers ou de passif dû ou lié aux activités de prestation de services du CIC telles que prévues dans son mandat. Au 31 décembre 2017, il n'existait aucun recours connu susceptible d'affecter le PAM. Il est établi que le CIC détient les actifs jusqu'à sa dissolution. À la dissolution du CIC, son Comité de gestion conviendra de la répartition de la totalité des actifs et des passifs entre les organisations partenaires selon une formule qui sera définie à ce moment-là.

#### **Mutuelle panafricaine de gestion des risques**

228. Le PAM et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont signé en juin 2015 un accord de services administratifs qui arrivera à échéance le 31 août 2019. La Mutuelle est une organisation spécialisée de l'Union africaine qui, comme le PAM, a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire.

229. Bien que la Mutuelle soit une entité juridique distincte, les pratiques financières et opérationnelles relevant de cet accord sont soumises aux règlements du PAM. Les fonds reçus au titre de l'accord sont détenus par le PAM dans un fonds d'affectation spécial. Le PAM fournit à la Mutuelle des services techniques, administratifs, de personnel et de gestion des projets. Le Directeur général de la Mutuelle est employé par le PAM et rend compte tant au Directeur exécutif du PAM qu'à la Mutuelle. L'accord est considéré comme une opération conjointe étant donné que, selon les stipulations de cet accord, les opérations financières de la Mutuelle sont inscrites dans les états financiers consolidés du PAM. Au 31 décembre 2017, l'excédent cumulé détenu dans le fonds d'affectation spécial de la Mutuelle se montait à 17,3 millions de dollars.

## Section II

Cour des comptes  
FRANCE



**Le Premier président**

Paris, le **22 MARS 2018**

**A l'attention du Conseil d'administration  
(Executive Board)**

### **OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs et les notes explicatives, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2017 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables prescrites et les politiques comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. Les transactions dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*) et en conformité avec l'article XIV du Règlement financier du Programme alimentaire mondial et son annexe relative à la vérification externe des comptes. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (*International Organisation of Supreme Audit Institutions - INTOSAI*). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

En application de l'article XIV.6 (b) des Statuts et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'Auditeur externe, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Didier MIGAUD



# AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT  
ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME  
ALIMENTAIRE MONDIAL  
POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2017

RÉFÉRENCE COUR DES COMPTES: PAM-2018-1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>Objectifs et périmètre de l'audit.....</b>	<b>87</b>
<b>II.</b>	<b>Liste des recommandations.....</b>	<b>89</b>
<b>III.</b>	<b>Observations et recommandations .....</b>	<b>91</b>
1.	Suivi des précédentes recommandations.....	91
2.	Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2017 .....	94
2.1.	Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM .....	94
2.2.	Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM .....	95
3.	Principaux points relatifs aux états financiers.....	97
3.1.	Adoption de la norme IPSAS 39 .....	97
3.2.	Adoption des normes IPSAS 34, 35, 36, 37 et 38 .....	97
4.	Principaux points de contrôle interne .....	98
4.1.	Observations résultant des missions conduites dans les bureaux de pays.....	98
4.2.	Contributions à recevoir et comptabilisation des produits.....	98
4.3.	Système de compte rendu en ligne des programmes – COMET.....	100
5.	Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux.....	102
5.1.	Prévention du risque de fraude .....	102
5.2.	Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux .....	102
<b>IV.</b>	<b>Remerciements .....</b>	<b>103</b>
	<b>Appendice: Ajustements d'audit et modifications demandées dans les états financiers .....</b>	<b>104</b>

## I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à notre lettre de notification du 1<sup>er</sup> décembre 2017, une équipe de six auditeurs externes (dont un analyste de données) a procédé à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2017. L'objectif de cet audit était de donner une opinion d'audit sur les états financiers du PAM pour l'exercice 2017. Les travaux d'audit se sont principalement déroulés au Siège du PAM à Rome lors de deux phases:

- une mission intérimaire du 16 au 27 octobre 2017;
- une mission finale du 19 février au 9 mars 2018.

2. L'audit du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes de la France, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

3. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions d'Auditeur externe. L'appel à candidatures ainsi que l'offre de services de la Cour des comptes, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges de ce mandat.

4. Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à vérifier les comptes du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

5. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut du PAM et en vertu des articles 13.1 et 13.3 de son Règlement financier, le Directeur exécutif soumet les états financiers annuels du PAM au Conseil d'administration pour approbation, après les avoir présentés à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion. Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe également de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.

6. Une lettre de mission a été établie avec la Directrice exécutive alors en poste, afin de s'assurer que, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), les obligations respectives de la direction et de l'Auditeur externe sont bien comprises. Par ailleurs, avant chaque audit, l'Auditeur externe communique au Secrétariat le champ d'application des vérifications qu'il entreprend.

7. Le présent rapport s'inscrit dans le plan de travail annuel de l'Auditeur externe présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire de novembre 2017, qui détaille les vérifications à effectuer entre juillet 2017 et juin 2018. En vertu du cahier des charges, l'Auditeur externe doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, de deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (communiqués au Conseil pour examen) et de dix lettres d'observations établies à l'issue de visites des bureaux extérieurs (bureaux régionaux et bureaux de pays). L'Auditeur externe procède également à la validation du projet de rapport annuel sur l'application de ses précédentes recommandations, soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.

8. L'audit des états financiers s'est déroulé conformément aux normes ISA et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sur l'audit financier.

9. Les visites concomitantes sur le terrain<sup>1</sup>, dans des bureaux de pays et des bureaux régionaux, ont porté principalement sur la régularité de la gestion des bureaux, mais les vérifications effectuées ont contribué également à l'élaboration du présent rapport.

10. L'audit avait pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable:

- si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM au 31 décembre 2017 et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément au référentiel d'information financière disponible, en l'occurrence les normes IPSAS;
- si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites;
- si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent;
- si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

11. Chaque observation et chaque recommandation a été discutée avec le personnel concerné. La réunion de clôture de l'audit s'est tenue avec les responsables de la Division des finances et de la Trésorerie le 8 mars 2018. La direction a reçu le rapport provisoire de l'Auditeur externe et ses commentaires et réponses ont été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

12. L'Auditeur externe a délivré une opinion **sans réserve** sur les états financiers.

---

<sup>1</sup> Bureaux régionaux du Caire et de Johannesburg; bureaux de pays au Kenya, au Zimbabwe, au Liban, dans l'État de Palestine, en Turquie, au Népal, au Malawi et en Ukraine.

## II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

13. Les recommandations sont classées par ordre de priorité:

- **Priorité 1: point fondamental, qui requiert l'attention immédiate de la direction;**
- **Priorité 2: point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction;**
- **Priorité 3: point sur lequel les contrôles pourraient être améliorés et l'attention de la direction est attirée.**

Domaine	Priorité	Recommandations
Transferts de type monétaire	1	<p>L'Auditeur externe recommande au PAM de continuer la mise en œuvre des recommandations formulées pour l'exercice 2016 au titre de l'activité de transferts de type monétaire:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 en poursuivant le déploiement du système de suivi des bénéficiaires SCOPE et de ses fonctionnalités associées en termes de transmission sécurisée de données, avec l'objectif de couvrir, à terme, 80 pour cent des transferts de type monétaire;</li> <li>2 en s'assurant, au moins une fois par an, que les données des bénéficiaires enregistrées dans SCOPE sont bien à jour.</li> </ol>
Créances sur les donateurs	3	<p>3 L'Auditeur externe recommande au PAM de poursuivre les actions pour améliorer la piste d'audit en formalisant les contrôles internes mis en place pour l'enregistrement des dons et en documentant les contrôles effectués, ainsi que toute correction effectuée affectant les produits comptabilisés.</p>
Progiciel de gestion intégré WINGS	2	<p>4 L'Auditeur externe recommande au PAM de finaliser la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de la revue informatique effectuée en 2016, en terminant le déploiement du module GRC (séparation des tâches) dans WINGS.</p>

Créances sur les donateurs	3	<p>5 L'Auditeur externe recommande au PAM de compléter le manuel de gestion des ressources financières en ce qui concerne les contributions en nature, en détaillant la documentation qui doit être fournie pour l'évaluation et la vérification de la valeur du produit comptabilisé (notamment pour ce qui concerne les contributions issues des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et pour les dons en nature de produits alimentaires et d'actifs).</p>
Système de compte rendu des programmes – COMET	1	<p>6 Afin de renforcer le dispositif de contrôle interne, l'Auditeur externe recommande au PAM de s'assurer que chaque bureau de pays renseigne mensuellement l'ensemble des informations requises dans COMET.</p> <p>7 L'Auditeur externe recommande de mettre en place une réconciliation mensuelle: a) d'une part, entre les montants de transferts de type monétaire distribués aux bénéficiaires apparaissant dans WINGS et ceux déclarés dans COMET; b) d'autre part, entre les données de COMET relatives aux marchandises reçues par les partenaires et celles de sortie de stock de LESS, puis de justifier l'ensemble des écarts constatés.</p>

### III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

#### 1. Suivi des précédentes recommandations

14. Nous avons examiné l'état de mise en œuvre des neuf recommandations émises lors de l'audit externe des états financiers du PAM pour l'exercice 2016. Notre appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1: Résumé de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2016**

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2016</i>
<u>Transferts de type monétaire</u>		4		4	Par. 33-36
1. Augmenter le taux de déploiement de SCOPE		X			
2. Mettre à jour les données concernant les bénéficiaires		X			
3. Assurer une transmission sécurisée des données		X			
4. Étendre les analyses de données		X			
<u>Produits et créances</u>	3	1		4	Par. 37-44
5. Analyser les dons sous conditions	X				
6. Recenser les organismes dont le PAM assure la gestion	X				
7. Analyser le traitement comptable des dons en nature	X				
8. Améliorer la piste d'audit		X			
<u>Revue informatique</u>	1			1	Par. 45-48
9. Traiter les faiblesses des contrôles généraux et applicatifs	X				
<b>Nombre total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	

15. Le PAM est en train de mettre en œuvre deux des recommandations relatives aux transferts de type monétaire<sup>2</sup> en poursuivant le déploiement du système SCOPE de suivi des bénéficiaires: selon les données communiquées par le PAM, SCOPE couvre 40,62 pour cent des montants distribués en 2017 (contre 30 pour cent en 2016) et permet d'utiliser la fonctionnalité de transfert sécurisé des données qui lui est associée.

<sup>2</sup> Les recommandations 1 et 3 du tableau précédent.

16. Le PAM a également mis en place un groupe de travail pour développer un guide de procédure relatif aux données des bénéficiaires de transferts de type monétaire dans SCOPE, afin de mettre en œuvre la recommandation n°2. Afin de s'assurer que les cartes électroniques sont délivrées à des bénéficiaires légitimes, l'Auditeur externe estime nécessaire que ce groupe de travail prévoie, dans le guide de procédure en cours de préparation, la désactivation<sup>3</sup> au moins une fois par an de chaque carte émise, comme cela a pu se faire par le passé dans le cadre des examens préventifs d'intégrité au Liban et en Jordanie, pour permettre au PAM de procéder à la mise à jour des données des bénéficiaires et à l'authentification des détenteurs de cartes.

**17. La recommandation visant à étendre, sous la supervision étroite du Siège, les analyses de données, les orienter vers une utilisation permettant au PAM de détecter d'éventuelles erreurs ou fraudes et d'assurer la traçabilité des travaux effectués dans ce domaine a reçu un commencement de mise en œuvre.** À l'occasion de son audit du bureau du Liban intervenu en janvier 2018, l'Auditeur externe a pu apprécier les efforts qui ont été réalisés par ce bureau, en matière d'analyse de données issues des ventes des détaillants. Cependant, seulement environ 45 pour cent des données de ventes obtenues par le bureau du PAM au Liban étaient directement exploitables en termes d'analyses, du fait de problèmes d'incompatibilité entre les systèmes d'information des détaillants d'où sont extraites les données et le système d'information du PAM qui doit les exploiter. Afin d'éviter que ce problème ne se reproduise lorsque le PAM mettra en œuvre la recommandation visant à étendre les analyses de données aux autres pays, il conviendra de mettre en place une solution informatique uniformisée de suivi des ventes accessible aux détaillants participant aux programmes de transferts de type monétaire. L'Auditeur externe considérera cette recommandation comme totalement mise en œuvre lorsque le PAM sera en mesure d'indiquer le nombre d'analyses de données, les pays concernés et les résultats obtenus sur une année donnée.

**Recommandation 1. L'Auditeur externe recommande au PAM de continuer la mise en œuvre des recommandations formulées pour l'exercice 2016 au titre de l'activité de transferts de type monétaire en poursuivant le déploiement du système de suivi des bénéficiaires SCOPE et de ses fonctionnalités associées en termes de transmission sécurisée de données, avec l'objectif de couvrir, à terme, 80 pour cent des transferts de type monétaire.**

**Recommandation 2. L'Auditeur externe recommande au PAM de continuer la mise en œuvre des recommandations formulées pour l'exercice 2016 au titre de l'activité de transferts de type monétaire en s'assurant, au moins une fois par an, que les données des bénéficiaires enregistrées dans SCOPE sont bien à jour.**

18. Le PAM a mis en œuvre trois recommandations relatives aux produits et aux créances, en effectuant les analyses complémentaires pour s'assurer que les différents types de contributions étaient bien comptabilisés conformément aux normes IPSAS. Ce travail n'a pas mis en évidence d'anomalie et a conduit à améliorer l'information apportée par les notes afférentes aux états financiers, en incluant une Note 12 sur les intérêts détenus par le PAM dans d'autres entités.

---

<sup>3</sup> La désactivation est accompagnée d'une information aux bénéficiaires, afin qu'ils se manifestent pour que soient vérifiées les informations les concernant, avant la réactivation de leurs cartes.

19. En revanche, même si des améliorations ont été constatées dans le domaine de la piste d'audit, des faiblesses demeurent, comme l'illustre le cas décrit ci-après. Après l'enregistrement des dons dans le module GM (gestion des contributions), le progiciel de gestion intégré WINGS II enregistre automatiquement les produits correspondants dans le module FI (finance). L'Auditeur externe a noté, au cours de ses travaux substantifs, que la piste d'audit entre GM et FI reste très difficile à suivre, en particulier pour les opérations entraînant des corrections en fin d'exercice ou des comptabilisations de produits constatés d'avance. Ainsi, un don de 2016 a donné lieu à des écritures de correction au début de 2017 pour 10 millions de dollars É.-U. du fait d'une saisie initiale incorrecte en 2016. L'Auditeur externe n'a pas reçu de rapport d'analyse de fin d'année établi par le PAM sur les transferts entre GM et FI, qui liste les corrections effectuées pour l'arrêté des comptes, ni d'autres précisions sur les contrôles internes mis en place au sein du Département des partenariats et de la gouvernance pour garantir un enregistrement des dons exhaustif et exact dans GM. La fiabilité des données de GM est pourtant essentielle pour assurer un suivi correct des créances, puisque le PAM s'attend à ce que les donateurs payent en fonction des montants et des calendriers inscrits dans GM.

**Recommandation 3. L'Auditeur externe recommande au PAM de poursuivre les actions pour améliorer la piste d'audit en formalisant les contrôles internes mis en place pour l'enregistrement des dons et en documentant les contrôles effectués, ainsi que toute correction effectuée affectant les produits comptabilisés.**

20. La Division des technologies de l'information a indiqué avoir résolu les faiblesses relevées lors de la revue informatique effectuée par l'Auditeur externe en décembre 2016 dans le domaine des contrôles généraux informatiques, en mettant en place les accès *fire fighters*<sup>4</sup> à la place des accès *SAP All* et en supprimant les profils des utilisateurs ayant quitté le PAM en 2016. Dans le domaine des contrôles applicatifs, le PAM a entrepris de déployer dans WINGS le module GRC (séparation des tâches) et de créer une codification obligatoire permettant d'assurer la traçabilité des raisons ayant conduit à retirer une facture du système de suivi des factures. Ces actions doivent être menées à terme en 2018.

**Recommandation 4. L'Auditeur externe recommande au PAM de finaliser la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de la revue informatique effectuée en 2016, en terminant le déploiement du module GRC (séparation des tâches) dans WINGS.**

---

<sup>4</sup> La fonctionnalité *fire fighter* permet de donner, pour une durée limitée, des droits étendus aux personnels ayant pour fonction de faire face à une défaillance du système, afin d'éviter la perte des données et de permettre la remise en fonctionnement.

## 2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2017

### 2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM

**Tableau 2: État simplifié de la situation financière du PAM  
(en millions de dollars)**

	31/12/2017	31/12/2016 (montants retraités)	31/12/2016
<i>Actifs – court terme</i>			
Trésorerie et placements	2 475	1 954	1 954
Contributions à recevoir	3 524	2 757	2 757
Stocks	705	643	643
Autres	136	127	127
<b>Total actifs – court terme</b>	<b>6 840</b>	<b>5 481</b>	<b>5 481</b>
<i>Actifs – long terme</i>			
Contributions à recevoir	378	488	488
Placements	627	506	506
Immobilisations	134	146	146
<b>Total actifs – long terme</b>	<b>1 139</b>	<b>1 141</b>	<b>1 141</b>
<b>TOTAL ACTIFS (a)</b>	<b>7 979</b>	<b>6 622</b>	<b>6 622</b>
<i>Passifs – court terme</i>			
Produits constatés d'avance	1 550	487	487
Fournisseurs et autres	704	578	578
<b>Total passifs – court terme</b>	<b>2 254</b>	<b>1 065</b>	<b>1 065</b>
<i>Passifs – long terme</i>			
Produits constatés d'avance	378	499	499
Avantages du personnel	841	695	653
Prêt	73	78	78
<b>Total passifs – long terme</b>	<b>1 292</b>	<b>1 272</b>	<b>1 230</b>
<b>TOTAL PASSIFS (b)</b>	<b>3 546</b>	<b>2 337</b>	<b>2 295</b>
<b>ACTIFS NETS (a)-(b)</b>	<b>4 434</b>	<b>4 285</b>	<b>4 327</b>

Source: État I des états financiers du PAM (montants aux arrondis près)

21. L'État simplifié de la situation financière du PAM, présenté ci-dessus, montre une structure financière solide avec un actif net de 4,43 milliards de dollars à la fin de 2017, en augmentation de 149 millions de dollars par rapport au montant de la fin de 2016, figurant dans les précédents états financiers. Cette solidité financière est également illustrée par la composition de l'actif du bilan à la fin de 2017 qui, sur un total de 7,98 milliards de dollars, comprend 3,10 milliards de dollars de trésorerie et de placements financiers à court et à long terme, soit un montant représentant 39 pour cent du total du bilan.

22. L'État simplifié de la situation financière comprend une colonne "31/12/2016 (*montants retraités*)" correspondant aux effets de l'adoption de la nouvelle norme comptable IPSAS 39, relative aux avantages du personnel, que le PAM a décidé de mettre en œuvre de façon anticipée dès 2017. Cette nouvelle norme comptable ne permet plus de lisser l'impact des écarts actuariels selon la méthode du corridor, ce qui conduit à les comptabiliser intégralement l'année de leur constatation. Sa mise en œuvre doit être effectuée de façon rétrospective, c'est à dire en retraitant le bilan de l'année précédente. Cela conduit dans la colonne "31/12/2016 (*montants retraités*)" à une augmentation du passif relatif aux avantages du personnel de 42 millions de dollars et à une diminution de l'actif net pour le même montant.

23. Parmi les passifs à long terme du PAM, figurent les avantages du personnel (le plus important étant celui relatif au plan d'assurance-maladie après la cessation de service), pour un montant de 841 millions de dollars à la fin de 2017. Pour financer ces avantages du personnel, le PAM a mis en place un placement financier à long terme, en application de la décision prise par le Conseil en décembre 2010. Le solde de ce placement à la fin de 2017 s'élève à 573 millions de dollars et laisse présager que son mécanisme d'alimentation permettra de couvrir les avantages du personnel au plus tard en 2027 comme prévu dans la décision de 2010.

## 2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM

**Tableau 3: État simplifié des résultats financiers du PAM  
(en millions de dollars)**

	2017	2016 ( <i>montants retraités</i> )	2016
<i>Produits</i>			
Contributions volontaires	6 000	5 771	5 771
Autres produits	431	138	138
<b>Total des produits</b>	<b>6 431</b>	<b>5 909</b>	<b>5 909</b>
<i>Charges</i>			
Produits alimentaires distribués	2 198	2 051	2 051
Transferts de type monétaire effectués	1 446	882	882
Services de distribution et services connexes	664	641	641
Charges de personnel	884	827	827
Autres charges	1 027	966	966
<b>Total des charges</b>	<b>6 219</b>	<b>5 367</b>	<b>5 367</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>212</b>	<b>542</b>	<b>542</b>

Source: État II des états financiers du PAM (montants aux arrondis près)

24. L'État simplifié des résultats financiers comprend une colonne "2016 (*montants retraités*)" en raison de l'adoption, de façon rétrospective, de la nouvelle norme comptable IPSAS 39, relative aux avantages du personnel. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'a qu'un impact mineur (0,3 million de dollars en charges de personnel) sur l'état des résultats financiers de 2016, la modification de l'essentiel du solde des avantages du personnel au passif du bilan se faisant avec une contrepartie en actif net et non dans l'état des résultats financiers.

25. L'année 2017 est caractérisée par un niveau très élevé de contributions volontaires pour un montant total de 6 milliards de dollars, soit 229 millions de dollars de plus que le montant de 2016, qui était lui-même en progression de 1,1 milliard de dollars par rapport à 2015.

26. La différence entre les produits et les charges engendre un excédent de 212 millions de dollars, montant malgré tout inférieur à l'excédent enregistré en 2016. Cette situation n'est pas due à une incapacité du PAM à employer les contributions reçues pour la conduite de ses opérations, mais a un effet saisonnier, avec d'importantes contributions enregistrées sur le dernier trimestre de 2017, c'est-à-dire à une date trop tardive pour permettre leur engagement avant la fin de l'année.

27. La présentation des charges ne permet pas de déterminer de façon précise la part des dépenses qui est directement arrivée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire apportée par le PAM. En effet, s'il est possible de distinguer dans les charges les montants liés aux distributions de vivres et aux transferts de type monétaire, l'état des résultats financiers ne permet pas de distinguer la part des charges de personnel et des coûts logistiques directement liée aux distributions, de la part inhérente aux frais de structure, autrement dit les frais qui ne varient pas avec l'activité. Les distributions de nourriture et les transferts de type monétaire aux bénéficiaires s'élèvent à 3,64 milliards de dollars, soit 711 millions de dollars de plus qu'en 2016. Ce montant représentait 58 pour cent du total des charges (en progression par rapport au taux de 55 pour cent observé en 2016).

28. Sur les 1,45 milliard de dollars de transferts de type monétaire, 769 millions, soit 53 pour cent du total, ont été engagés pour la crise syrienne, ce moyen étant jugé particulièrement adapté aux besoins liés à cette crise. La très forte augmentation des charges liées à cette activité novatrice (augmentation de 564 millions de dollars entre 2016 et 2017) s'explique à hauteur de 435 millions de dollars par l'augmentation des transferts de type monétaire dans le cadre de l'opération "Syrie +5" et en Somalie. Néanmoins, le moyen d'action principal du PAM demeure la distribution de nourriture qui représente 2,2 milliards de dollars en 2017 et est en augmentation de 147 millions de dollars par rapport à 2016.

29. Les charges de personnel ont augmenté entre 2016 et 2017, principalement sous l'effet de l'augmentation des effectifs du PAM qui s'élèvent au total à 16 218 personnes à la fin de 2017, soit 593 personnes de plus qu'à la fin de 2016. Ce chiffre comprend 3 442 employés recrutés sur le plan international (148 de plus qu'à la fin de 2016) et 12 776 employés recrutés localement (445 de plus qu'à la fin de 2016).

### **3. Principaux points relatifs aux états financiers**

#### **3.1. Adoption de la norme IPSAS 39**

30. Le PAM a décidé d'appliquer de façon anticipée la nouvelle norme IPSAS 39 relative aux avantages du personnel et a pour cela analysé les implications pour les états financiers en liaison avec son actuaire, le cabinet AON Hewitt. Le principal changement réside dans la fin de la méthode du corridor qui permettait de lisser l'impact des écarts actuariels: désormais, l'ensemble des écarts actuariels sont comptabilisés l'année de leur constatation, ce qui a entraîné le retraitement du bilan au 31 décembre 2016, en augmentant le passif lié aux avantages du personnel de 42 millions de dollars. Un autre changement important réside dans le fait que les écarts actuariels sont comptabilisés avec une contrepartie en actifs nets et non plus dans l'état des résultats financiers.

**31. Le changement de méthode comptable lié à l'adoption de la norme IPSAS 39 est correctement décrit dans la Note 1 afférente aux états financiers (paragraphe 24 à 27). L'Auditeur externe est en accord avec la manière dont la norme IPSAS 39 a été mise en œuvre.**

#### **3.2. Adoption des normes IPSAS 34, 35, 36, 37 et 38**

32. Les nouvelles normes IPSAS 34, 35, 36, 37 et 38 traitant des états financiers individuels, des investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, des partenariats, des états financiers consolidés et des informations à produire dans les notes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2017. Pour se conformer à cette obligation, le PAM a analysé l'impact de ces nouvelles normes sur ses états financiers. Celui-ci se limite à des informations complémentaires dans les notes afférentes aux états financiers, notamment dans la Note 12, sur le traitement comptable des intérêts détenus par le PAM dans le Centre international de calcul et dans la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, en application de la norme IPSAS 38 sur l'obligation d'information concernant les intérêts détenus dans d'autres entités. Les normes IPSAS 34 sur les états financiers individuels, IPSAS 36 sur les investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, et la norme IPSAS 37 sur les partenariats sont sans impact pour le PAM, dans la mesure où aucun élément entrant dans le cadre de ces normes n'a été identifié. La norme IPSAS 35 sur les états financiers consolidés est également sans impact dans la mesure où les entités entrant dans ce cadre, comme la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, étaient déjà consolidées dans les états financiers du PAM. **L'Auditeur externe est en accord avec la manière dont les nouvelles normes IPSAS 34, 35, 36, 37 et 38 ont été mises en œuvre.**

## 4. Principaux points de contrôle interne

### 4.1. Observations résultant des missions conduites dans les bureaux de pays

33. L'Auditeur externe conduit chaque année 10 missions d'audit de conformité dans des bureaux de pays et dans des bureaux régionaux du PAM, qui fournissent l'occasion d'examiner certains aspects du contrôle interne, utiles pour l'audit financier. Les points mentionnés ci-dessous n'ont pas d'impact significatif et ne constituent pas des faiblesses graves de contrôle interne. Ils illustrent cependant la difficulté de maintenir un haut niveau de contrôle interne financier dans un organisme fortement décentralisé comme le PAM qui opère dans des environnements à risque.

34. Lors de ces audits de conformité, il est apparu que le contrôle interne des actifs immobilisés pourrait être amélioré par le recours plus fréquent à des inventaires physiques. Lorsque de tels inventaires physiques sont conduits, ils mettent en évidence des écarts avec la comptabilité qu'il est utile d'exploiter (cas des inventaires physiques réalisés par les bureaux régionaux de Johannesburg le 25 octobre 2017 et du Caire le 29 octobre 2017, ce dernier inventaire ayant permis d'identifier des actifs perdus ou détériorés). Lorsqu'ils ne le sont pas, ou ne l'ont pas été récemment, et que l'Auditeur externe recherche certains actifs apparaissant en comptabilité, il est difficile de les retrouver et des écarts apparaissent (cas du bureau du Kenya). Les risques de détérioration des actifs peuvent venir dans certains cas du très mauvais état des locaux (cas du bureau auxiliaire de Nepalgunj au Népal).

35. Ponctuellement, les contrôles de base peuvent être défailants, faute de formation suffisante des personnels en poste. L'audit du Bureau régional du Caire a ainsi mis en évidence le cas d'une caisse qui ne faisait pas l'objet d'un inventaire quotidien et qui présentait des cas de décaissements supérieurs au plafond autorisé. L'audit du bureau du Népal a par ailleurs mis en évidence le cas d'une caisse tenue par une personne qui n'avait pas été formellement désignée pour cela.

36. Le recours de plus en plus fréquent à des prestataires externes pour la gestion des entrepôts doit s'accompagner de moyens suffisants de contrôle du PAM, afin de s'assurer notamment que les conditions de stockage ne risquent pas de conduire à la détérioration de certains produits alimentaires. Le risque peut provenir d'une température inadaptée (absence de thermomètre observée dans l'entrepôt d'Harare au Zimbabwe) ou de la colocalisation avec un stock non alimentaire pouvant présenter un risque de contamination (stockage de chromite dans l'entrepôt de Durban en Afrique du Sud, même si dans ce cas, le test en laboratoire a conclu à l'absence de contamination).

### 4.2. Contributions à recevoir et comptabilisation des produits

#### 4.2.1. *Suivi des contributions à recevoir*

37. À l'occasion de ses travaux substantifs qui comprennent notamment une procédure de confirmation directe des contributions à recevoir par le PAM de certains donateurs, l'Auditeur externe a observé que le taux de réponse des donateurs était satisfaisant (14 réponses reçues sur 21 confirmations directes envoyées pour l'audit des états financiers 2017) et a permis au PAM d'effectuer des vérifications utiles.

38. Le PAM réalise un suivi des créances au cours du cycle de vie des contributions, notamment en vue de la relance des donateurs qui seraient en retard de paiement. Cependant, l'Auditeur externe n'a obtenu des preuves d'audit de l'existence d'un suivi que pour 32 contributions sur les 91 qui correspondaient à une créance échue en 2017.

39. Dans un contexte de croissance de l'activité du PAM (3,9 milliards de dollars de contributions à recevoir à la fin de 2017, contre 3,3 milliards de dollars à la fin de 2016), la procédure de confirmation directe des créances, telle qu'elle a été mise en place dans le cadre des travaux de l'Auditeur externe, est importante. Elle permet au PAM d'identifier des écarts éventuels entre les créances comptabilisées et les montants reconnus par les donateurs, écarts qui, s'ils ne sont pas analysés à temps, peuvent engendrer des retards de paiement préjudiciables à la trésorerie, voire des pertes<sup>5</sup>.

**40. L'Auditeur externe a suggéré au PAM de mettre en place une procédure semestrielle de confirmation directe de ses créances avec ses 20 principaux donateurs de manière à pouvoir détecter et investiguer plus tôt d'éventuels écarts entre les créances comptabilisées et les montants reconnus par les donateurs. Le PAM n'a pas l'intention de mettre en œuvre cette procédure car il estime que les coûts qu'elle implique excéderaient les bénéfices que l'on peut en attendre. En conséquence, l'Auditeur externe ne formule pas de recommandation sur ce point.**

#### *4.2.2. Qualité de l'information financière*

41. La Note 2.3 afférente aux états financiers comprend un tableau détaillant les contributions à recevoir par exercice de rattachement comptable. Il montre un montant de 3 286,1 millions de dollars de créances pour l'année 2017 dans les états financiers de 2017 contre 2 760,3 millions de dollars pour l'année 2016 dans les états financiers 2016, soit une augmentation de 19 pour cent entre 2016 et 2017. Ce tableau présente, de fait, sur la ligne de l'année 2017 les créances comptabilisées en produits en 2017, mais aussi celles comptabilisées en produits constatés d'avance. L'information donnée au lecteur sur le risque de crédit assumé par le PAM est donc insuffisante dans la mesure où elle ne présente pas les créances par année d'échéance et ne permet pas d'identifier celles qui sont en retard de paiement. Afin d'améliorer l'information financière sur ce point, l'Auditeur externe a proposé de détailler dans la Note 2.3 les créances par année d'échéance, afin de faire apparaître les créances non échues qui ne seront dues que lors des années futures. Cette proposition n'a pas été suivie par la Division des finances et de la Trésorerie, par volonté de ne pas alourdir une information financière déjà dense fournie dans les états financiers.

42. Les produits comptabilisés en 2017 au titre des contributions s'élèvent à 6 192,8 millions de dollars<sup>6</sup>, en hausse de 5,44 pour cent par rapport à 2016 où ils s'élevaient à 5 873,5 millions de dollars. Parmi ces produits, bien qu'ils ne soient pas assortis d'une condition formelle telle que définie par la norme IPSAS 23, 36 millions de dollars étaient encore en attente d'affectation au 31 décembre 2017, du fait d'une absence de décision du donateur sur la façon dont doit être utilisée la contribution ou pour d'autres raisons administratives. Or, l'information sur les contributions en attente d'affectation n'est pas donnée dans les notes afférentes aux états financiers, alors qu'elle permettrait de rappeler aux donateurs le montant des produits encore bloqués en raison de l'absence de décision de leur part ou pour d'autres raisons. Afin d'améliorer l'information financière sur ce point, l'Auditeur externe a proposé d'indiquer dans la Note 3 le montant des produits comptabilisés en 2017, mais encore en attente d'affectation faute d'indications de la part du donateur quant à la façon dont la contribution doit être utilisée ou pour d'autres raisons administratives. Cette proposition n'a pas été suivie par la Division des finances et de la Trésorerie, par volonté de ne pas alourdir une information financière déjà dense fournie dans les états financiers.

---

<sup>5</sup> L'identification précoce d'un retard de paiement peut permettre dans certains cas de détecter une réticence du donateur à payer et contribuer à résoudre le désaccord en amenant le PAM à fournir des justifications supplémentaires.

<sup>6</sup> Avant provisions pour réduction et provisions pour remboursement.

#### 4.2.3. Reconnaissance du produit relatif aux contributions en nature

43. Les produits correspondants à des contributions en nature ont représenté 384,1 millions de dollars en 2017, soit une baisse de 19 pour cent par rapport à 2016. Le manuel de gestion des ressources financières, dans sa section 12.5.13 relative aux contributions en nature, devrait être complété. En effet, la façon dont les contributions en nature (dons de produits alimentaires et d'actifs, ou mise à disposition de personnels et d'équipements au titre des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente) doivent être valorisées et comptabilisées n'est pas assez précise. La comptabilisation des contributions en nature obtenues dans le cadre d'accords de partenariat devrait s'appuyer sur une évaluation détaillée de leurs montants. En ce qui concerne les dons de produits alimentaires et d'actifs, ils doivent être enregistrés à leur juste valeur<sup>7</sup>. La valeur de la contribution en nature devrait être vérifiée, ce que ne fait pas le PAM et cette vérification devrait être documentée lors de la comptabilisation du produit correspondant. L'Auditeur externe estime que ces points de contrôle clés devront figurer dans le manuel de gestion des ressources financières lorsqu'il sera complété dans sa partie consacrée aux contributions en nature.

**Recommandation 5. L'Auditeur externe recommande au PAM de compléter le manuel de gestion des ressources financières en ce qui concerne les contributions en nature, en détaillant la documentation qui doit être fournie pour l'évaluation et la vérification de la valeur du produit comptabilisé (notamment pour ce qui concerne les contributions issues des accords de partenariat relatifs aux moyens en attente et pour les dons en nature de produits alimentaires et d'actifs).**

#### 4.3. Système de compte rendu en ligne des programmes – COMET

44. La directive RM2016/004 du PAM du 12 avril 2016 vise à rendre obligatoire la mise en œuvre d'un système mensuel de compte rendu en ligne des programmes pour l'ensemble des bureaux de pays du PAM, l'outil COMET. Son but est de permettre aux gestionnaires sur le terrain et au Siège de disposer des informations à jour sur la performance d'un programme en temps réel.

45. L'objectif est de fournir des éléments probants de qualité sur l'exécution des programmes et de faciliter la prise de décision dans un format normalisé.

##### 4.3.1. Fréquence de renseignement de l'outil

46. Malgré l'importance des enjeux et le caractère obligatoire de cette directive, certains bureaux de pays, comme ceux du Liban et de la Turquie, ne renseignent pas mensuellement dans l'outil COMET et ne se prêtent à l'exercice qu'en fin d'année.

47. COMET n'étant pas mis à jour mensuellement de façon systématique, l'Auditeur externe a constaté au Liban qu'il existait des variations significatives non analysées des montants distribués entre les mois de janvier et mars 2018, et ceci, tant à la hausse qu'à la baisse. Cette situation nuit aux objectifs de transparence attendus.

**Recommandation 6. Afin de renforcer le dispositif de contrôle interne, l'Auditeur externe recommande au PAM de s'assurer que chaque bureau de pays renseigne mensuellement l'ensemble des informations requises dans l'outil COMET.**

---

<sup>7</sup> Norme IPSAS 23.

#### 4.3.2. *Rapprochement des données de COMET avec celles de WINGS et de LESS*

48. La directive RM2016/004 précise, en son paragraphe 19, que les données relatives aux besoins des bénéficiaires doivent être saisies dans COMET au même moment que l'enregistrement des dispositions relatives aux partenariats dans le progiciel de gestion intégré WINGS. Ceci vise à rendre possible des analyses périodiques et des rapprochements entre les informations financières, logistiques et opérationnelles procurées par les deux systèmes.

49. Le rapprochement des informations financières, logistiques et opérationnelles est l'un des contrôles clés du dispositif du contrôle interne. Il permet de réaliser des contrôles de cohérence réguliers sur la base d'indicateurs fiables et de détecter d'éventuelles anomalies en amont.

50. Le rapprochement entre des données provenant de trois sources différentes, la comptabilité avec le progiciel de gestion intégré WINGS, le système de compte rendu en ligne COMET et les relevés communiqués par les institutions financières partenaires, doit constituer un contrôle interne fort. Ainsi, pour permettre ce rapprochement, les montants déclarés dans l'outil COMET doivent, selon l'Auditeur externe, reprendre uniquement les sommes retirées mensuellement par les bénéficiaires, tandis que l'outil comptable WINGS indique le montant des chargements versés sur les cartes électroniques. La différence entre les deux doit correspondre théoriquement aux soldes monétaires non consommés encore présents sur les cartes des bénéficiaires. La mise en place de ce rapprochement mensuel permettrait d'identifier les cartes potentiellement non utilisées et d'analyser l'origine de cette situation.

51. Les données renseignées dans COMET pour le stock de nourriture mis à disposition des partenaires coopérants doivent théoriquement correspondre aux sorties de stock correspondantes dans le système de suivi des stocks LESS. Actuellement, COMET propose deux rapports permettant de rapprocher les données issues de LESS avec celles renseignées dans COMET. Ce rapprochement doit être effectué au niveau de chaque bureau de pays, pour la validation des rapports mensuels de distribution réalisés par les partenaires coopérants, comme cela est indiqué dans le manuel d'utilisation de COMET. Cependant, la mise en place de ce rapprochement au niveau du Siège, mensuellement et pour l'ensemble des pays, permettrait de s'assurer qu'aucun écart non justifié n'existe. L'Auditeur externe considère en effet qu'il s'agit d'un contrôle interne fort permis par COMET et que, dès lors, le rôle de supervision du Siège ne doit pas se limiter à assurer un support technique aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux et en une revue trimestrielle, basée sur des déclarations émanant du réseau.

**Recommandation 7. L'Auditeur externe recommande de mettre en place une réconciliation mensuelle: a) d'une part, entre les montants de transferts de type monétaire distribués aux bénéficiaires apparaissant dans WINGS et ceux déclarés dans COMET; b) d'autre part, entre les données de COMET relatives aux marchandises reçues par les partenaires et celles de sortie de stock de LESS, puis de justifier l'ensemble des écarts constatés.**

## **5. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux**

### **5.1. Prévention du risque de fraude**

52. Comme relevé dans le récent rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires, le PAM est particulièrement exposé aux risques de fraude en raison de son activité, des zones dans lesquelles il opère, de la nature de ses actifs, de l'aspect très décentralisé de son organisation et du nombre important de partenaires avec lesquels il interagit. Des fraudes sont régulièrement constatées, comme en témoignent les rapports annuels de l'Inspecteur général. En 2017, celui-ci a déclaré à l'Auditeur externe avoir eu connaissance de neuf cas de fraude ou fraude présumée pour un préjudice total de 538 000 dollars. Il ne s'agit là que des cas de fraude que les moyens actuels du PAM ont permis de détecter et pour lesquels les investigations ont été suffisamment avancées à la date d'arrêté des comptes pour permettre de conclure à un impact financier sur l'exercice 2017. Les cas de fraude qui par nature n'emportent pas de perte financière pour le PAM ne sont pas indiqués. Par ailleurs, lors du contrôle du bureau du Kenya, l'Auditeur externe a été témoin d'un détournement flagrant de denrées alimentaires par un camion d'une entreprise sous contrat avec le PAM depuis mai 2017 à Mombassa. À la suite de cet incident, le PAM s'est retourné contre le prestataire, qui a pris des sanctions contre le chauffeur en cause et a mis en place des mesures d'escorte pour limiter le risque de récidive.

53. La mission de l'Auditeur externe ne consiste pas à rechercher des fraudes ni à donner une quelconque assurance en la matière. Il tient cependant compte de son appréciation du risque de fraude pour définir sa stratégie d'audit et ses travaux en application de la norme ISA 240. Compte tenu de ce qui est décrit au précédent paragraphe, l'Auditeur externe a estimé que le risque de fraude au PAM était élevé et a adapté ses procédures en conséquence, notamment en tenant compte de l'imprévisibilité d'une partie de ces tests et en effectuant des analyses de données sur les décaissements de l'année 2017 à l'aide de la loi de Benford sur les nombres anormaux. Ses travaux n'ont pas conduit à détecter de nouveaux cas potentiels de fraude.

54. L'Auditeur externe constate que le PAM s'est doté de moyens importants pour détecter et réprimer la fraude, avec notamment une politique de tolérance zéro envers les personnels, des investigations conduites par l'Inspecteur général, et des missions d'examen préventif d'intégrité.

55. Il est néanmoins nécessaire de renforcer les éléments du contrôle interne susceptibles de prévenir et de détecter les fraudes éventuelles. La mise en œuvre des recommandations formulées dans la partie III.1 du présent rapport est susceptible de contribuer à la réduction du risque de fraude, notamment celle visant à poursuivre le déploiement du système SCOPE pour sécuriser les données des bénéficiaires des distributions du PAM, celles visant à exploiter les réconciliations de données rendues possibles par le déploiement du système de compte rendu en ligne COMET et celle visant à terminer la mise en place du module GRC (séparation des tâches) dans WINGS.

### **5.2. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux**

56. Le PAM a fourni officiellement à l'Auditeur externe le 22 mars 2018 une note signée par le Directeur exécutif détaillant l'ensemble des versements à titre gracieux et des passations par profits et pertes se rapportant aux contributions, aux stocks de vivres et d'autres articles ainsi qu'aux autres actifs, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier.

57. Le montant correspondant à la passation par profits et pertes des stocks de vivres s'élève à 14,2 millions de dollars en 2017 contre 21,1 millions de dollars en 2016, les pertes les plus importantes en 2017 ayant eu lieu au Yémen et en République arabe syrienne.

58. Ces passations par profits et pertes ont fait l'objet, dans la note du 22 mars 2018, d'une autorisation officielle préalable à l'arrêté des états financiers 2017 de la part du Directeur exécutif, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier, ce qui constitue une amélioration par rapport à la situation relevée dans le précédent rapport d'audit pour l'exercice 2016. En revanche, au moment de l'arrêté des comptes, les passations par profits et pertes de vivres n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique, ni donné lieu à l'établissement d'un plan d'action visant à limiter le risque à l'avenir, alors que l'article 12.4 dispose que "le Directeur exécutif peut autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs après enquête approfondie". Pour mémoire, le rapport annuel sur les pertes après livraison de 2016, comportant cette analyse, n'avait été diffusé que le 25 mai 2017, soit plus d'un mois et demi après l'arrêté des comptes ayant pris acte de la passation par profits et pertes. **Comme déjà indiqué par l'Auditeur externe dans son rapport sur les états financiers relatif à l'exercice 2016, la passation par profits et pertes ne devrait être comptabilisée qu'après avoir été autorisée par le Directeur exécutif sur la base du rapport annuel sur les pertes de nourriture après livraison et à l'issue d'une enquête approfondie, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier.**

59. Hors passation en perte des stocks de vivres, l'ensemble des versements à titre gracieux et des passations en perte de 2017 représente un montant de 10,9 millions de dollars, en forte augmentation par rapport au chiffre de 6,3 millions de dollars en 2016. Les principaux montants passés en perte concernent la résolution d'un litige avec un État pour 5,6 millions de dollars, des créances contestées par un donateur pour 2,8 millions de dollars et les immobilisations détruites lors des émeutes au Soudan du Sud pour une valeur nette de 846 000 dollars.

#### IV. REMERCIEMENTS

60. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à la Division des finances et de la Trésorerie pour l'aide apportée pendant la réalisation de la mission, notamment la Chef de la Sous-Division de la comptabilité générale qui a été le point de contact principal pour cette mission. Elle remercie également les autres divisions du PAM mises à contribution pour l'audit des états financiers.

*Fin des observations d'audit.*

**Appendice: Ajustements d'audit et modifications demandées dans les états financiers**

61. Les travaux de l'Auditeur externe n'ont pas mis en évidence d'ajustement d'audit, qu'il résulte d'erreur ou de différence de jugement.

62. Les compléments proposés dans les notes afférentes aux états financiers visant à compléter la Note 2.3, afin de faire apparaître les créances qui ne seront dues que lors des années futures, ainsi que la Note 3 pour faire apparaître les produits en attente d'affectation, n'ont pas été acceptés par la Division des finances et de la Trésorerie, par volonté de ne pas alourdir une information financière déjà dense fournie dans les états financiers.

**ANNEXE**

	<b>Raison sociale</b>	<b>Adresse</b>
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Consulting, Inc.	200 East Randolph Chicago IL 60601 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Auditeur externe	Premier Président de la Cour des comptes de la France	13 rue Cambon, 75001 Paris, France

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BMIP	Plan général d'assurance médicale (personnel du cadre organique et des services généraux du Siège)
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CIC	Centre international de calcul
CII	Compte d'intervention immédiate
COD	coûts opérationnels directs
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MICS	Régime de couverture médicale du (personnel hors Siège recruté localement)
MSCI	Morgan Stanley Capital International
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ODD	objectif de développement durable
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM